

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00589

Numéro SIREN : 305 302 812

Nom ou dénomination : IKEA HOLDING FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2024 sous le numéro de dépôt 3942

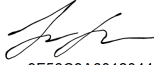
IKEA HOLDING FRANCE

425 RUE HENRI BARBUSSE

78370 PLAISIR

certifié conforme à l'original

Comptes au 31/08/2023

DocuSigned by:

9F56C9A6012044D...



Sommaire:

BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF	5
COMPTE DE RESULTAT (partie 1)	6
COMPTE DE RESULTAT (partie 2)	7
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	8
Chapitre 1 - Présentation de la société et faits marquants de l'exercice	8
1.1. Présentation de la société	8
1.2. Faits marquants de la société	8
Chapitre 2 – Principes, règles et méthodes comptables	9
2.1. Règles générales.....	9
2.2. Immobilisations corporelles	9
2.3. Participations et créances rattachées à des participations	9
2.4. Créances et Dettes	9
2.5. Compte courant.....	9
2.6. Provisions.....	10
2.7. Intégration fiscale.....	10
2.8. Comptes consolidés	10
Chapitre 3 – Tableaux de l'annexe	11
3.1. Tableau des immobilisations.....	11
3.2. Détail des amortissements	12
3.3. Listes des filiales et participations	13
3.4. Etat des échéances des créances et dettes.....	14
3.5. Provisions inscrites au bilan.....	15
3.6. Charges à payer.....	16
3.7. Produits à recevoir.....	16
3.8. Charges constatées d'avance.....	17
3.9. Produits constatés d'avance	17
3.10. Charges et produits exceptionnels.....	17
3.11. Ventilation de l'IS	19
3.12. Crédit-bail.....	19
Chapitre 4 - Notes sur le bilan et le compte de résultat.....	20
4.1. Capitaux propres.....	20
4.4.1. Capital social	20



4.4.2.	Affectation du résultat.....	20
4.4.3.	Tableau de variation des capitaux propres.....	20
Chapitre 5 – Autres informations.....		21
5.1.	Informations sur les dirigeants.....	21
5.1.1	Rémunérations allouées aux dirigeants et aux membres des organes de direction ...	21
5.2.	Identité de la société mère consolidant les comptes de la société	21
5.3.	Engagements hors bilan	21
5.3.1	Soutien financier	21
5.3.2	Caution	21
5.4.	Evénements postérieurs à la clôture.....	22



BILAN ACTIF

Rubriques	Brut	Amortissement	Net 31/08/2023	Net 31/08/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances acomptes				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	56 788 471	15 979 947	40 808 524	40 869 458
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières	56 788 471	15 979 947	40 808 524	40 869 458
ACTIF IMMOBILISE	56 788 471	15 979 947	40 808 524	40 869 458
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres Créances	780 300 859	30 615 855	749 685 004	739 164 134
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des Créances	780 300 859	30 615 855	749 685 004	739 164 134
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	7 171		7 171	7 853
Total disponibilités et divers	7 171		7 171	7 853
ACTIF CIRCULANT	780 308 030	30 615 855	749 692 175	739 171 987
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	837 096 501	46 595 802	790 500 699	780 041 445

IKEA Holding France
BILAN PASSIF

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Rubriques			Net 31/08/2023	Net 31/08/2022
Situation nette				
Capital social ou individuel versé :	Dont	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			213 386 647	201 127 669
Total situation nette			230 610 181	63 351 204
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			230 610 181	63 351 204
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Total dettes financières			524 678 476	661 585 572
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Total dettes d'exploitation			35 212 042	54 609 962
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Total dettes diverses				494 706
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance				
DETTES			559 890 518	716 690 240
Ecart de conversion passif				
TOTAL GENERAL			790 500 699	780 041 445

COMPTE DE RESULTAT (partie 1)

Rubriques	France	Export	Net 31/08/2023	Net 31/08/2022
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits			1	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			1	
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			109 292	106 453
Total charges externes			109 292	106 453
Impôts, taxes et assimilés				
Charges de personnel				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Total charges de personnel				
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			86 073	302 977
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Total dotations d'exploitation			86 073	302 977
Autres charges d'exploitation				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			195 365	409 430
RESULTAT D'EXPLOITATION			(195 363)	(409 430)

COMPTE DE RESULTAT (partie 2)

Rubriques	Net 31/08/2023	Net 31/08/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION	(195 363)	(409 430)
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations	221 147 327	214 359 792
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 902 238	2 914 713
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	234 049 565	217 274 505
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	10 586 969	636 032
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	10 586 969	636 032
RESULTAT FINANCIER	223 462 596	216 638 473
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	223 267 232	216 229 043
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	59 155	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	59 155	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	60 934	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	60 934	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 779)	
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	9 878 807	15 101 374
TOTAL DES PRODUITS	234 108 722	217 274 505
TOTAL DES CHARGES	20 722 075	16 146 836
BENEFICE ou PERTE	213 386 647	201 127 669

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Chapitre 1 - Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

1.1. Présentation de la société

IKEA Holding France, a pour objet social l'acquisition la détention et gestion de participations dans le capital de toutes sociétés françaises et étrangères.

La durée de l'exercice est de 12 mois et s'étend sur la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023 est de 790 500 699 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de : 213 386 647 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1.2. Faits marquants de la société

Néant.



Chapitre 2 – Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2023 ont été établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

2.3. Participations et créances rattachées à des participations

Les titres de participation ont été comptabilisés aux prix pour lesquels ils ont été acquis et sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité, appréciée filiale par filiale, est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'utilité tient compte de la quote-part des capitaux propres et des perspectives de rentabilité.

2.4. Créances et Dettes

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

2.5. Compte courant

Les comptes courants groupe débiteurs sont comptabilisés en autres créances

Les comptes courants groupe créditeurs sont comptabilisés en emprunts et dettes financières divers.



2.6. Provisions

Les risques et charges nettement identifiés à l'égard de tiers quant à leur objet, dont il est probable ou certain qu'ils provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ces tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci, entraînent la constitution de provisions.

2.7. Intégration fiscale

La société Ikea Holding France SAS est la tête de groupe de l'intégration fiscale.

Chaque société intégrée établit son résultat fiscal et calcule l'impôt sur les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale.

Lorsqu'il s'agit d'une charge, les sociétés comptabilisent leur impôt et la société Holding France procède au paiement de celui-ci.

Dans le cas d'une perte fiscale, le gain d'impôt est directement transféré à la Holding qui procède à la liquidation (hormis pour la Société FINVEST SAS qui enregistre elle-même son gain d'impôt) .

Le gains d'IS pour la société intégrante s'élève à 37 903 € pour cet exercice.

2.8. Comptes consolidés

Notre société IKEA Holding France SAS, société mère du groupe IKEA France, est exemptée de présenter des comptes consolidés du fait que ses résultats sont inclus dans ceux de la société INGKA Holding Europe BV.

Les comptes consolidés sont à la dispositions des actionnaires.



Chapitre 3 – Tableaux de l'annexe**3.1. Tableau des immobilisations**

Rubriques	Valeur Brute 01/09/2022	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute 31/08/2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencement des constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installation générales, agencés, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	56 849 404	1	60 934	56 788 471
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total des immobilisations financières	56 849 404	1	60 934	56 788 471
TOTAL GENERAL	56 849 404	1	60 934	56 788 471

3.2. Détail des amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions.				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles				
TOTAL GENERAL				

Amortissements dérogatoires	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							

3.3. Listes des filiales et participations

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur Comptables des titres détenus		Comptes courants	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Meubles IKEA France SAS	8 840 000	78 414 122	100,00	8 842 029	8 842 028	(392 176 742)	3 823 811 914	147 867 475	189 239 068
IKEA Developpement SAS	7 700 000	168 328 625	100,00	16 127 307	16 127 307	307 998 880	72 541 010	10 260 349	
Distribution Services Ikea France SAS	15 641	13 930 759	100,00	30 460	30 460	1 046 807	147 457 571	4 309 309	3 819 352
Finpart	12 400 000	(12 712 878)	99,99	15 856 221	0	320 536	0	(21 450)	
SCI Strasbourg	15 200	45	99,90	15 230	15 230	6 251 633	2 555 865	1 705 006	1 618 196
SCI Lorraine la Maxe	15 200	45	99,90	15 230	15 230	2 711 112	4 232 730	3 472 909	3 478 807
SCI Moselle la Maxe	15 200	45	99,90	15 230	15 230	6 941 712	2 187 545	1 242 197	1 148 107
SCI St Herblain Atlantis	15 200	45	99,90	15 230	15 230	3 229 516	5 271 447	3 867 022	3 324 686
SCI Toulon	15 200	45	99,90	15 230	15 230	8 288 167	4 196 157	2 530 096	2 507 012
SCI Marseille la Ravelle	15 200	45	99,90	15 230	15 230	19 295 352	3 013 723	(593 521)	
SAS Finvest	37 000	(30 345 739)	99,90	36 900	0	30 826 401	0	(531 454)	
SCI Velizy Petit Clamart	15 200	0	99,90	15 185	15 185	(14 760)	0	(251)	
SCI Val Breon	15 200	0	99,90	15 185	15 185	9 704 474	2 203 532	611 148	610 464
SAS Actionvest	7 823 388	391 170	100,00	15 224 868	15 138 042	43 350 682	903 130	(4 106 872)	1 836 077
SCI Le Morellon	152 400	49	90,01	137 219	137 219	1 766 511	6 004 349	4 094 158	3 557 640
SCI Roques	152 400	49	90,01	137 219	137 219	4 093 951	5 006 199	3 712 471	3 146 906
SCI Villiers	152 400	49	90,01	137 219	137 219	9 796 802	6 361 386	3 742 704	3 616 924
SCI Franconville St Marc	152 400	49	90	137 204	137 204	(1 738 198)	6 815 414	3 819 476	3 234 268
SCI Sainte Sophie	1 524	(124 213)	1	15	15	7 061 137	920 130	(433 309)	
SCI le Lac	15 200	45	0.10	15	15	13 476 832	5 327 602	2 870 471	2 804
SCI Plaisir	15 200	45	0.10	15	15	13 159 224	4 809 983	2 704 325	2 685
SCI Paris Nord II	15 200	45	0.10	15	15	20 759 222	6 155 319	2 541 410	2 894
SCI Grand But	15 200	45	0.10	15	15	5 654 987	3 187 890	1 418 380	1 437

3.4. Etat des échéances des créances et dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Total actif immobilisé			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	780 300 859	780 300 859	
Débiteurs divers			
Total actif circulant	780 300 859	780 300 859	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	780 300 859	780 300 859	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + d'un an				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 239 313	1 239 313		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	33 972 729	33 972 729		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	524 678 476	524 678 476		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	559 890 518	559 890 518		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés				

3.5. Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions	Montant 01/09/2022	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant 31/08/2023
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
Total des provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges						
Total des provisions pour risques et charges						
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation	15 979 946	1				15 979 947
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations	30 529 782	86 073				30 615 855
Total des provisions pour dépréciation	46 509 728	86 074				46 595 802
TOTAL GENERAL	46 509 728	86 074				46 595 802

3.6. Charges à payer

Nature des charges	31/08/2023	31/08/2022
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 238	13 373
Dettes fiscales et sociales		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total dettes d'exploitation	21 238	13 373
TOTAL GENERAL	21 238	13 373

3.7. Produits à recevoir

Produits à recevoir	31/08/2023	31/08/2022
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Total créances		
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Autres		
Total autres		
TOTAL GENERAL		

3.8. Charges constatées d'avance

Nature des charges	31/08/2023	31/08/2022
TOTAL GENERAL		

3.9. Produits constatés d'avance

Nature des produits	31/08/2023	31/08/2022
TOTAL GENERAL		

3.10. Charges et produits exceptionnels

Nature des charges Exceptionnelles	31/08/2023	31/08/2022
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion :		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales		
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges sur exercices antérieurs		
VNC Immobilisations incorporelles		
VNC Immobilisations corporelles		
VNC Immobilisations financières	60 934	
VNC Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total valeur comptable des éléments d'actifs cédés	60 934	
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
Total autres charges exceptionnelles		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
TOTAL GENERAL	60 934	

Nature des produits exceptionnels	31/08/2023	31/08/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Total produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits sur exercices antérieurs		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total produits des cessions d'éléments d'actif		
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers	59 155	
Total autres produits exceptionnels	59 155	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL GENERAL	59 155	

3.11. Ventilation de l'IS

	Résultat avant Impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	223 267 232	9 878 807	213 388 426
Résultat exceptionnel à court terme	(1 779)		(1 779)
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
Résultat comptable	223 265 453	9 878 807	213 386 647

3.12. Crédit-bail

Néant

Chapitre 4 - Notes sur le bilan et le compte de résultat

4.1. Capitaux propres

4.4.1. Capital social

Le capital social se compose de 200 000 actions d'une valeur nominale de 15 euros.

4.4.2. Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 24/02/2023.

A noter que le Report à nouveau inclus un acompte sur dividendes de 155 000 000 euros.

Origines	Montant
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice précédent	(144 475 621)
Résultat de l'exercice précédent	201 127 669
Prélèvement sur les réserves	
TOTAL	56 652 048
Affectations	
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	46 127 669
Autres répartitions	
Report à nouveau	10 524 378
TOTAL REPARTITIONS	56 652 048

4.4.3. Tableau de variation des capitaux propres

L'intégralité du résultat FY22 a été distribué pour un montant total de 201 127 669 € (dont 155 000 000 € par voie d'acomptes de dividendes).

Capitaux propres	01/09/2022	Augmentation	Diminution	31/08/2023
Capital social	3 000 000			3 000 000
Prime				
Réserves légales	304 898			304 898
Réserves réglementés	3 394 258			3 394 258
Report à nouveau	(144 475 621)	155 000 000		10 524 378
Résultat de l'exercice	201 127 669	213 386 647	201 127 669	213 386 647
TOTAL GENERAL	63 351 204	368 386 647	201 127 669	230 610 181

Chapitre 5 – Autres informations

5.1. Informations sur les dirigeants

5.1.1 Rémunérations allouées aux dirigeants et aux membres des organes de direction

Aucune information n'est communiquée dans la mesure où cela reviendrait à donner une information individuelle.

5.2. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Les comptes de la société sont intégrés globalement dans ceux de :

Dénomination sociale : INGKA HOLDING EUROPE BV

Forme : BV

Adresse du siège social : Bargelaan 20, 2333CT LEIDEN, PAYS-BAS

5.3. Engagements hors bilan

5.3.1 Soutien financier

Notre société apporte son soutien financier aux sociétés suivantes :

- FINPART SAS
- FINVEST SAS
- ACTIONVEST SAS
- IKEA Trading Services France SAS
- IKEA Développement SAS
- NORDEX VIII
- SCI du Lac
- SCI Le Morellon
- SCI Paris Nord
- SCI Le Grand But
- SCI Lorraine la Maxe
- SCI Marseille La Ravelle
- SCI Plaisir
- SCI Roques
- SCI Saint Herblain
- SCI Strasbourg Cronembourg
- SCI Toulon La Valette
- SCI Val Breon
- SCI Villiers Armoiries

5.3.2 Caution

La société souscrit une caution à première demande auprès d'une banque pour des baux à hauteur de 5 725 k€.



IKEA Holding France

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

5.4. Événements postérieurs à la clôture

Néant



IKEA HOLDING FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 3.000.000 €
425 rue Henri Barbusse 78370 PLAISIR
305 302 812 RCS Versailles

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 29 FEVRIER 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-neuf février,
au siège social,

La société INGKA HOLDING EUROPE BV, représentée par Monsieur Johan LAURELL dûment habilité à l'effet des présentes, (ci-après « l'associé unique »),

Agissant en sa qualité d'associé unique de IKEA HOLDING FRANCE, société par actions simplifiée unipersonnelle (ci-après désignée « la Société »),

Étant précisé que la société KPMG S.A., commissaire aux comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

Après avoir exposé que :

Monsieur Johan LAURELL, Président de la Société, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 août 2023 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'Associé unique constate que les documents indiqués ci-après ont été tenus à sa disposition conformément aux dispositions légales applicables ainsi qu'aux statuts de la Société :

- une copie de la lettre d'information adressée au commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2023, arrêtés par le Président,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice.

L'Associé unique reconnaît expressément avoir pu prendre pleine et entière connaissance, en temps utile, de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement aux décisions qui suivent.

L'Associé unique a pris les décisions ci-après relatives aux points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,

- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

1^{ère} DECISION

L'Associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos 31 août 2023 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 213 386 647 Euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, l'Associé unique donne, pour l'exercice clos le 31 août 2023, quitus de sa gestion au Président.

En outre, l'Associé unique constate, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

2^{ème} DECISION

L'Associé unique approuve la détermination des bénéfices distribuables et décide d'affecter les résultats présentés de la façon suivante :

- **Origine du résultat à affecter :**
 - Bénéfice de l'exercice : 213 386 647 Euros
 - Report à nouveau : 10 524 379 Euros
 - Total du bénéfice restant à distribuer : 223 911 026 Euros

- **Affectation proposée :**
 - Distribution de dividendes : 213 386 647 Euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes:

	Dividendes
Exercice N - 1	46 127 669 €
Exercice N - 2	94 623 371,64 €
Exercice N - 3	150 211 052 €

Notre société n'est pas éligible à l'abattement de 40%.

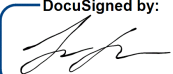
3^{ème} DECISION

L'Associé unique prend acte qu'aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au titre de l'exercice clos le 31 août 2023.

4^{ème} DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

DocuSigned by:

9F56C9A6012044D...

L'Associé unique
Représenté par Monsieur Johan LAURELL

IKEA HOLDING FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 3.000.000 €
425 rue Henri Barbusse 78370 PLAISIR
305 302 812 RCS Versailles

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES COMPTES
CLOS AU 31 AOUT 2023

Cher Associé,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen les comptes de l'exercice clos le 31 août 2023 et de vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons envoyé ou mis à disposition dans les délais prescrits tous les documents nécessaires à votre information.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2023 ainsi que le présent rapport de gestion font l'objet d'un examen par le Conseil de Surveillance de la Société, conformément aux stipulations de l'article 13.1.2. (iii) des statuts de la Société. Le Conseil de Surveillance peut émettre des observations sur ces documents en établissant un rapport spécifique à l'attention de l'Associé Unique qui lui est communiqué lors des décisions d'approbation des comptes. En l'absence d'observation, aucun rapport spécifique à l'attention de l'Associé Unique n'est établi.

1- Activité de la Société

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Le 15 mars 2023, la Société a modifié ses statuts et procédé à la nomination de nouveaux membre de son Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance de IKEA Holding France, composé de 5 membres, est désormais compétent pour superviser les activités de la Société et des sociétés qu'elle détient à 100%.

Par décision du 1er octobre 2022, l'Associé Unique a constaté la démission de Monsieur Walter KADNAR de ses fonctions de Président et de son remplacement par Monsieur Johan LAURELL à compter du 1er octobre 2022.

1.2 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

1.3 Activités en matière de recherche et développement

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

1.4 Évolutions prévisibles de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Néant

2 - Filiales et participations

2.1 Prises de participations (hors contrôle) au cours de l'exercice écoulé

Néant.

2.2 Cession de participations au cours de l'exercice écoulé

Néant.

2 bis - Sociétés contrôlées

Nous vous rappelons que notre Société contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, les sociétés suivantes :

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur Comptables des titres détenus		Comptes courants	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Meubles IKEA France SAS	8 840 000	78 414 122	100,00	8 842 029	8 842 028	(392 176 742)	3 823 811 914	147 867 475	189 239 068
IKEA Développement SAS	7 700 000	168 328 625	100,00	16 127 307	16 127 307	307 998 880	72 541 010	10 260 349	
Distribution Services Ikea France SAS	15 641	13 930 759	100,00	30 460	30 460	1 046 807	147 457 571	4 309 309	3 819 352
Finpart	12 400 000	(12 712 878)	99,99	15 856 221	0	320 536	0	(21 450)	
SCI Strasbourg	15 200	45	99,90	15 230	15 230	6 251 633	2 555 865	1 705 006	1 618 196
SCI Lorraine la Maxe	15 200	45	99,90	15 230	15 230	2 711 112	4 232 730	3 472 909	3 478 807
SCI Moselle la Maxe	15 200	45	99,90	15 230	15 230	6 941 712	2 187 545	1 242 197	1 148 107
SCI St Herblain Atlantis	15 200	45	99,90	15 230	15 230	3 229 516	5 271 447	3 867 022	3 324 686
SCI Toulon	15 200	45	99,90	15 230	15 230	8 288 167	4 196 157	2 530 096	2 507 012
SCI Marseille la Ravelle	15 200	45	99,90	15 230	15 230	19 295 352	3 013 723	(593 521)	
SAS Finvest	37 000	(30 345 739)	99,90	36 900	0	30 826 401	0	(531 454)	
SCI Velizy Petit Clamart	15 200	0	99,90	15 185	15 185	(14 760)	0	(251)	
SCI Val Breon	15 200	0	99,90	15 185	15 185	9 704 474	2 203 532	611 148	610 464
SAS Actionvest	7 823 388	391 170	100,00	15 224 868	15 138 042	43 350 682	903 130	(4 106 872)	1 836 077
SCI Le Moreillon	152 400	49	90,01	137 219	137 219	1 766 511	6 004 349	4 094 158	3 557 640
SCI Roques	152 400	49	90,01	137 219	137 219	4 093 951	5 006 199	3 712 471	3 146 906
SCI Villiers	152 400	49	90,01	137 219	137 219	9 796 802	6 361 386	3 742 704	3 616 924
SCI Franconville St Marc	152 400	49	90	137 204	137 204	(1 738 198)	6 815 414	3 819 476	3 234 268
SCI Sainte Sophie	1 524	(124 213)	1	15	15	7 061 137	920 130	(433 309)	
SCI le Lac	15 200	45	0,10	15	15	13 476 832	5 327 602	2 870 471	2 804
SCI Plaisir	15 200	45	0,10	15	15	13 159 224	4 809 983	2 704 325	2 685
SCI Paris Nord II	15 200	45	0,10	15	15	20 759 222	6 155 319	2 541 410	2 894
SCI Grand But	15 200	45	0,10	15	15	5 654 987	3 187 890	1 418 380	1 437

2 ter - Liste des établissements

La Société détient les établissements suivant :

Etablissement	Adresse	N° siret
Siège social et établissement principal	425 rue Henri Barbusse 78370 PLAISIR	30530281200170

3 - Présentation des comptes annuels et des résultats de l'exercice

Les comptes annuels de notre Société, soumis à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2023, les charges d'exploitation ont atteint au total 95 365 Euros contre 409 430 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à (195 363) Euros contre (409 430) Euros au titre de l'exercice précédent.

Tenant compte d'une augmentation de 6 824 123 Euros du résultat financier qui est passé à 223 462 596 Euros contre 216 638 473 Euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts s'établit à 223 267 232 Euros contre 216 229 043 Euros au titre de l'année précédente.

Le résultat financier est composé d'une part d'une charge financière de 10 586 969 Euros et d'autre part d'un produit financier de 234 049 565 Euros correspondant principalement aux produits de nos participations.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (1779), et d'une baisse de l'impôt sur les sociétés qui s'élève à 9 878 807 Euros, l'exercice clos le 31 août 2023 se traduit par un bénéfice de 213 386 647 Euros contre un bénéfice de 201 127 669 Euros au titre de l'exercice précédent.

4 - Proposition d'affectation du résultat

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 213 386 647 Euros que nous vous proposons d'affecter, conformément aux prescriptions légales et statutaires, de la manière suivante :

- **Origine du résultat à affecter :**
 - Bénéfice de l'exercice : 213 386 647 Euros
 - Report à nouveau : 10 524 379 Euros
 - Total du bénéfice restant à distribuer : 223 911 026 Euros

- **Affectation proposée :**
 - Distribution de dividendes : 213 386 647 Euros

5 - Dividendes distribués antérieurement

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

	Dividendes
Exercice N - 1	46 127 669 €
Exercice N - 2	94 623 371,64 €
Exercice N - 3	150 211 052 €

La Société n'est pas éligible à l'abattement de 40%.

6 - Dépenses somptuaires

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

Il sera donc proposé aux associés, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, de constater l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code.

7 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société

Une information sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients est requise par les dispositions du code de commerce. Nous vous présentons les factures reçues et émises non réglées au 31 août 2023 dont le terme est échu, dans les tableaux ci-après, qui ont été établis conformément aux modèles fixés par l'arrêté du 20 mars 2017.

Factures reçues et émises, non réglées à la date de clôture de l'exercice 2022-2023, dont le terme est échu (tableau prévu au paragraphe I de l'article D. 441-4 du code de commerce) :

Article D. 441-4, I, T du code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441-4, I, T du code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 Jour indicatif	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (0 jour et plus)	0 Jour indicatif	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et +)		
(A)	Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées	11	4					15	-	0					-
Montant total des factures concernées (en euros et TTC)	1193648	-	-	3	24430	1218075	-	-	-	-	-	-		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (en euros et TTC)	910,14%	0,00%	0,00%	0,00%	18,63%	928,76%	SANS OBJET							
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires de l'exercice (en euros et TTC)	SANS OBJET						0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
(B) Factures exclues du A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées														
Nombre des factures exclues														
Montant total des factures exclues (en euros et TTC ou HT)														
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)														
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours						30 jours							

8 - Rapport du commissaire aux comptes

Vous allez prendre connaissance du rapport général du commissaire aux comptes.

Fait à Plaisir, le 26 décembre 2023.

DocuSigned by:

 Le Président
 9F56C9A6012044D...

Annexe 1 – Plan de Vigilance

**PLAN DE
VIGILANCE
2022-2023**

IKEA France





Table des matières

I. Avant-Propos

A. Introduction

Depuis sa création, la vision du groupe Ingka et donc d'IKEA en France s'inscrit naturellement dans la construction d'un modèle commercial durable et respectueux des droits humains, des libertés fondamentales, de la santé et la sécurité et de l'environnement.

Dans ce cadre, IKEA France met non seulement en œuvre un ensemble de procédures et politiques, mais aussi des mesures en vue de pérenniser la démarche de vigilance qu'elle a entreprise depuis plusieurs années, prenant en compte les réalités et enjeux locaux. Elle accorde une importance particulière au respect des droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et la sécurité, à l'environnement, ainsi qu'aux lois et réglementations applicables. Elle promeut, depuis sa création, des valeurs de cohésion, le souci des personnes et de la planète, la conscience des coûts, la simplicité, le renouvellement et l'amélioration, la différence, le sens des responsabilités et le leadership.

Le Groupe Ingka a pour ambition de permettre aux personnes de vivre un quotidien sain et durable, en mettant l'accent sur l'efficacité et les fonctionnalités de la maison. Les produits et solutions proposés sont abordables et servent la gestion efficace de l'eau, de l'énergie, des déchets. Nous attachons une importance particulière à ce que nos produits soient conçus dans le respect des cinq piliers élémentaires que sont la qualité, forme, fonction, prix bas et développement durable. Ces exigences se sont d'ailleurs renforcées ces dernières années dans un contexte de forte croissance : un environnement de l'ameublement en évolution permanente et le développement de l'activité « food ».

Dans ce cadre, les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies servent de repères pour faire évoluer notre façon de travailler. La stratégie développement durable « *People & Planet Positive* », mise en œuvre depuis 2012 au sein d'IKEA France, s'inscrit dans la gestion des trois défis majeurs qui impactent nos activités et plus largement la société humaine dans son ensemble, à savoir une surconsommation des ressources, le changement climatique, et l'accroissement des inégalités. La stratégie développement durable d'IKEA vise à apporter une réponse à chacun de ces trois grands défis, en faisant coïncider des orientations stratégiques à chacune de ces menaces : promotion d'un mode de vie plus sain et plus durable, l'économie circulaire, la réduction de notre empreinte climatique, l'équité et l'égalité. Nous mesurons pleinement l'impact de notre contribution à ce projet d'avenir.

B. Cadre réglementaire

En application de la Loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au Devoir de Vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (dite « Loi sur le Devoir de Vigilance »), les sociétés qui emploient plus de 5 000 salariés en France ou 10 000 salariés en France et à l'étranger ont l'obligation d'établir et de mettre en œuvre un Plan de Vigilance relatif à leurs activités, celles de leurs filiales ainsi que des fournisseurs et sous-traitants avec lesquels une relation commerciale est établie.

Le Plan de Vigilance vise à identifier et prévenir les risques d'atteintes graves aux Droits Humains et Libertés Fondamentales, ainsi qu'à la Santé, la Sécurité et l'Environnement. Le Plan comporte :

- Une cartographie des risques,

- Les procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, fournisseurs et sous-traitants au regard des risques prioritaires,
- Les actions d'atténuation des risques et de préventions des atteintes graves,
- Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements en lien avec ces risques,
- Un dispositif de suivi des mesures et de leur efficacité,
- Le compte-rendu de sa mise en œuvre.

C. Organisation d'IKEA en France et périmètre de vigilance

1. Le système de franchise IKEA

La distribution des produits IKEA repose sur un modèle de franchise, ce qui implique que des sociétés détenues par différents propriétaires (les « franchisés ») exploitent magasins et distribuent des produits sous la marque IKEA.

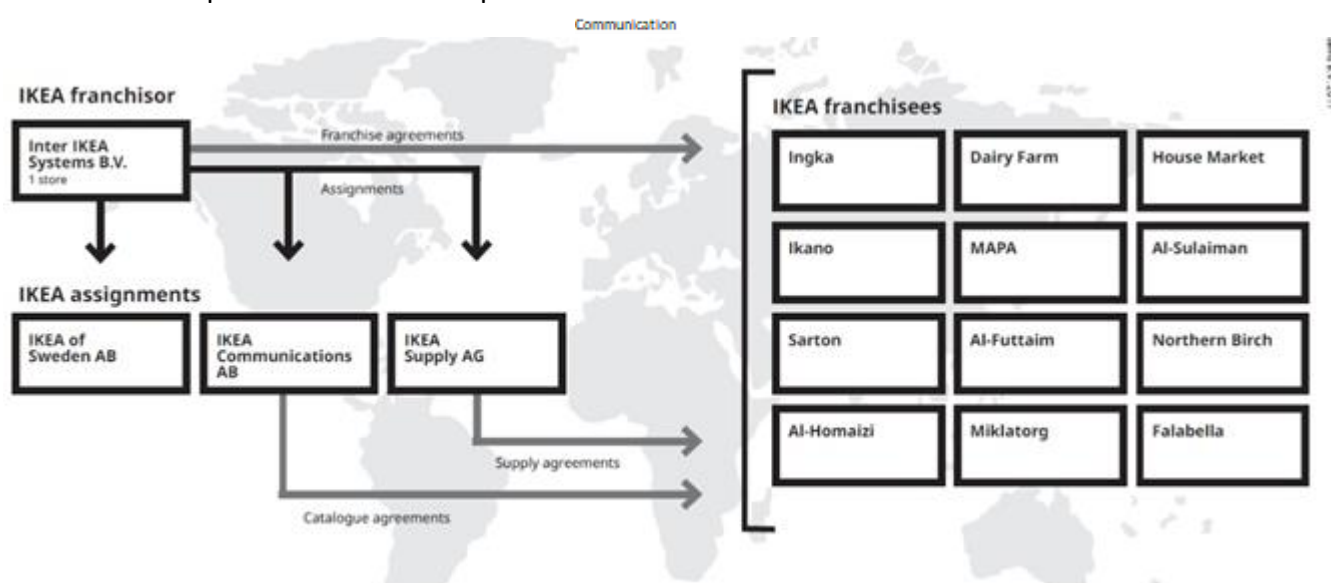


Figure 1 : représentation schématique du modèle de franchise IKEA

Le Groupe Inter IKEA a en charge le développement de la gamme et la relation avec les fournisseurs, et aligne l'orientation stratégique globale d'IKEA, en vue de créer un quotidien meilleur pour le plus grand nombre :

- Inter IKEA Systems BV est propriétaire du « concept IKEA » et est le franchiseur mondial d'IKEA.
- IKEA Range & Supply est responsable du développement (IKEA of Sweden AB), de l'approvisionnement (IKEA Supply AG), et de la fabrication (IKEA Industry AB) dans des unités propres IKEA, avec l'appui de fournisseurs, ou dans des unités de sous-traitants, des produits IKEA.

Les franchisés quant à eux gèrent les activités courantes de la vente au détail et paient une redevance au Groupe Inter IKEA afin de pouvoir utiliser la marque et le savoir-faire IKEA.

Le groupe Ingka est le plus grand franchisé IKEA et un partenaire stratégique d'Inter IKEA, avec 482 points de rencontre des clients (magasins, points de conception, points de retrait, etc.), dont 379 magasins sur 31 pays, comptant plus de 177 192 collaborateurs.

Le groupe Ingka est implanté sur le marché français au travers de la société IKEA Holding France qui est la société mère de :

- Meubles IKEA France (« MIF ») : exploitation des 36 magasins et points de conception,
- Distribution Services IKEA France (« DSIF ») : activités logistiques et de distribution, sur 5 sites logistiques en France,
- IKEA Développement et ses filiales : activités immobilières,
- Actionvest : propriétaire des parcs éoliens.

IKEA Holding France et ses filiales seront désignées ci-après par « IKEA France ».

2. Périmètre de vigilance d'IKEA France

Il est à noter que IKEA Développement et Actionvest n'employant aucun salarié, les impacts des activités d'IKEA France sur les parties prenantes internes (collaborateurs) ne concerneront que MIF et DSIF.

Enfin concernant les fournisseurs et sous-traitants pris en compte, les diligences menées concernent prioritairement les fournisseurs et sous-traitants de rang 1. Pour les fournisseurs et sous-traitants de rang 2, l'approche repose principalement sur les exigences du standard interne IWAY, comme détaillé plus loin.

3. Relation avec le Groupe Inter IKEA

Le Groupe Inter IKEA a la responsabilité du développement et de la fabrication de la gamme de produits IKEA via ses propres filiales. Alors que MIF, en tant que franchisé Ingka, a la responsabilité de la distribution des produits IKEA sur le marché français.

IKEA France n'est pas décisionnaire quant à la nature des produits distribués, de leurs caractéristiques ou de leur fabrication, et n'a pas d'autre autorité que celle résultant de son obligation de s'assurer que les produits distribués sur le marché français sont conformes à la réglementation française, en tant que distributeur.

Cependant, il a été décidé de traiter les fournisseurs du Groupe Inter IKEA comme des fournisseurs de rang 1 (voir ci-dessus), au vu :

- de l'importance que les produits de la gamme IKEA peuvent revêtir dans la cartographie des risques,
- de la quasi-exclusivité d'approvisionnement de MIF auprès du Groupe Inter IKEA,
- du standard IWAY commun à Inter IKEA et Ingka, créé en 2000, et qui démontre la volonté des deux groupes de mettre en place une supply chain responsable depuis plus de 20 ans.

Le Groupe Inter IKEA est en relation avec plus de 1 500 fournisseurs directs, dans plus de 50 pays, incluant les fabricants de meubles, les fournisseurs de produits alimentaires, les services de transport, et les fournisseurs de composants de meubles.

Les produits vendus par IKEA dans le monde sont sourcés et produits principalement en Europe, Asie-Pacifique et Amérique du Nord, incluant le Brésil, le Mexique, l'Inde, le Bangladesh, la Chine, le Vietnam, l'Indonésie, la Turquie, et le Pakistan. Les principaux matériaux utilisés par les fournisseurs sont le bois, les fibres naturelles, les textiles, les plastiques, les produits agro-alimentaires, les métaux et l'électronique.

II. Cartographie des risques

A. Référentiels

L'univers des risques est basé sur des référentiels internationaux reconnus et des publications sectorielles tels que :

- le guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises,
- les United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights,
- le Modern Slavery Act,
- les Conventions de l'OIT pour les Droits de l'Homme,
- la publication de SwedWatch « Risk assessments for products within five categories: furniture »
- la publication de CCFD Terre Solidaire « La vigilance au menu, les risques que l'agro-industrie doit identifier »
- la publication de Sherpa « Guide de Référence pour les Plans de Vigilance ».

B. Univers des risques

Cet univers des risques a ensuite été soumis aux différentes directions-clés sous forme d'ateliers avec les référents métiers, afin de vérifier son adéquation avec les activités d'IKEA France et de ses fournisseurs, et d'identifier les Propriétaires des Risques. Il est par ailleurs alimenté par les analyses de risque réalisées par le Groupe Inter IKEA sur ses propres activités et fournisseurs. Il est mis à jour annuellement.

L'univers des risques retenu est le suivant :

Droits de l'Homme et Libertés Fondamentales
Risque d'emploi d'enfants, risque de présence d'enfants ou de mineurs sur le lieu de travail et en particulier sur un site IKEA France, risque d'emploi d'alternants au-delà des limites de durée réglementaires
Risque de recours à du travail forcé, notamment exploitation de travailleurs migrants avec confiscation du passeport
Risque de travail illégal, de recours à des travailleurs non déclarés, à des travailleurs étrangers sans titre de travail, de fraudes aux prestations de services et au détachement des salariés, fausse sous-traitance
Risque de protection insuffisante d'un collaborateur subissant un harcèlement ou un comportement sexiste
Risque de favoritisme ou de conflit d'intérêt dans le recrutement ou la succession ou l'évaluation de la performance, traitement discriminatoire ou perception de discrimination des collaborateurs, des travailleurs ou des clients
Risque de délit d'entrave, de non-respect des prérogatives syndicales, d'atteinte à la liberté syndicale, de ne pas permettre les négociations pour de meilleures conditions de travail
Risque d'atteinte à la liberté d'expression et d'association
Risque d'atteinte à la liberté de religion, risque de non-équité des mesures en place selon les religions pratiquées
Risque de traitement illégal ou non conforme (collecte, usage, archivage, etc.) des données des clients ou des collaborateurs par IKEA France ou par un de ses fournisseurs : données utilisées pour un usage différent du besoin initial, données collectées ne servant pas à l'usage initial,

données pas à jour/incorrectes, information absente ou incomplète sur le consentement, données collectées sans le consentement obligatoire, consentement non démontrable
Risque que les contrats de travail ne respectent pas les minimums salariaux prévus par la loi, et/ou que des irrégularités soient observées dans le versement des salaires
Risque de conflit avec les communautés locales du fait de l'utilisation de leurs ressources, risque d'accaparement de terres et d'eau causé par certaines activités (notamment agroalimentaires et extractives)
Risque d'interventions dans des zones de conflits, financement indirect de conflits, risque de participer indirectement à la criminalisation contre les défenseurs des droits humains et de l'environnement

Santé & Sécurité

Risque de mauvaises conditions de travail en raison d'horaires de travail allant au-delà des seuils légaux ou de pénibilité/dangerosité des tâches
Risques psychologiques (situations de souffrance psychologique, épuisement professionnel, burn-out), harcèlement, violences, agressivité dans les relations interpersonnelles (collaborateur à collaborateur, ou client à collaborateur), inquiétude face aux épidémies
Risque d'intoxication alimentaire avec les produits de la gamme Food en raison de problèmes sanitaires à la fabrication, lors du transport ou en production
Risque d'accident d'un collaborateur ou d'un client sur un site IKEA France (magasin, dépôt, éolienne, ...), d'un fournisseur sur un site IKEA France ou lors d'une mission réalisée pour IKEA France (ex : chantier de construction, maintenance, etc.), risque d'insuffisance du DUERP en tant qu'outil d'évaluation des risques, risque de collaborateurs Inter IKEA mis en danger dans des zones de conflit
Risque de réaction allergique, d'étouffement, de présence d'un corps étranger dangereux ou non dangereux, de matières premières qui ne correspondent pas au cahier des charges, d'une contamination ou d'une dégradation volontaire (sabotage), d'une contamination chimique, ou d'une intoxication alimentaire, avec des produits de la gamme Food
Risque d'accident chez le client provoqué par les produits IKEA de la gamme Home Furnishing, en raison d'un problème de conformité, d'une mauvaise conception, d'une altération dans la chaîne d'approvisionnement ou lors de la livraison, ou d'une mauvaise utilisation, ou accident provoqué sur les biens du client lors de la réalisation d'un service (canalisation percée, etc.)
Risque d'exposition à des substances dangereuses (notamment particules, amiante, pesticides, pollution, plomb, composés organiques volatils, etc.)
Risque d'effondrement des bâtiments en raison de manquements ou de non-conformités des pratiques/matériaux aux normes CE, de sinistre suite à un problème de sécurité/incendie
Risque d'attaque terroriste au sein d'un site IKEA France, risque de manifestations/revendications à caractère violent, risque d'enlèvement d'enfant
Risque de propagation d'épidémies auprès des clients, des collaborateurs, des travailleurs
Risque de sûreté sur la chaîne d'approvisionnement : contrebande de produits ou passage illicite de frontières en utilisant la chaîne d'approvisionnement d'IKEA

Environnement

Risque de pollution des sols, des cours d'eau ou de l'atmosphère par déversement de déchets ou de substances chimiques/toxiques, décharge sauvage de déchets, fuites et déversements accidentels, pollution par particules
Risque d'aggravation du changement climatique par émission de gaz à effet de serre, d'épuisement des énergies fossiles, opportunité manquée d'équiper les sites en énergie décarbonée, d'utiliser des matériaux moins émissifs et de réduire les consommations énergétiques
Risque de pollution visuelle dans l'espace public à travers l'installation d'affichages publicitaires ou d'infrastructures, pollution lumineuse
Risque de nuisances sonores liées aux activités d'IKEA France
Risque d'épuisement des ressources non renouvelables, d'un mauvais tri des déchets sur site, de ne pas utiliser les déchets comme ressource, de ne pas participer à l'économie circulaire
Risque d'aggravation du stress hydrique, de réduction de l'accès à l'eau potable
Risque d'atteinte à la biodiversité, risque d'atteinte à des sites naturels lors de l'implantation de sites, risque d'impact sur la faune et la flore lors de l'exploitation
Risque d'atteinte au bien-être animal
Risque de déforestation dans les forêts d'où provient le bois utilisé par IKEA France, risque d'utiliser du bois provenant de sources illicites

C. Processus d'analyse et d'évaluation des risques

Les risques ont été détaillés en trois périmètres différents, afin de respecter les spécificités des risques et de la gestion de ceux-ci :

- IKEA France.
- Fournisseurs et sous-traitants d'IKEA France (en fonction des risques, des distinctions supplémentaires ont pu être faites, comme par exemple sur les sujets liés à la construction ou à la gestion des parcs éoliens).
- Inter IKEA et ses propres fournisseurs.

Une première cotation a été réalisée en s'appuyant sur des indices géographiques et sectoriels de risque, fournis par un acteur majeur et reconnu de l'analyse des risques. Cette pré-cotation reflète le niveau de risque d'un pays sur un sujet (ex : travail des enfants, sécurité et maladies professionnelles, gestion des déchets, etc.) et en fonction d'un secteur d'activité (ex : gestion du patrimoine immobilier, Logistique, etc.). Il s'agit donc d'une cotation « brute » ne tenant ni compte des spécificités de l'activité d'IKEA France ni des mesures existantes permettant de réduire les risques. Elle permet d'identifier les sujets prioritaires pour l'évaluation par les Propriétaires des Risques.

Une deuxième phase d'ateliers et d'interviews a été organisée avec les Propriétaires des Risques sur l'évaluation des risques selon la méthodologie de gestion du risque du groupe Ingka : chaque risque identifié est documenté dans un registre de risques. Son analyse permet de noter son niveau d'impact et sa probabilité, tenant compte des mesures existantes (risque net). L'impact est évalué sur les parties prenantes internes et externes. En fonction du niveau du risque, un choix de traitement est retenu (accepter, réduire, transférer, arrêter les activités). Les

Propriétaires des Risques ont la responsabilité de définir les actions de réduction à mettre en place lorsque le risque est évalué comme prioritaire.

Au cours du processus, les directions et départements interrogés lors des différents ateliers ont été :

- People & Culture : Recruitment & Sourcing, Co-Worker Experience, Co-Workers Relations, Health & Wellbeing, Equality Diversity & Inclusion
- Procurement : Sustainability Development
- Customer Fulfilment : Services Fulfilment Operations, Store Fulfilment Operations
- Business Development : Sustainability, Market Expansion
- Real Estate : Construction, Facility Management
- Business Risk & Compliance : Safety & Security, Third Party Compliance, Operational Risk Management
- Legal
- Commercial : Product Quality & Compliance, Food
- Digital : Data Privacy, Information Security

Il est à noter que concernant les risques liés à la chaîne d'approvisionnement des produits vendus, du fait de l'organisation de la franchise IKEA (voir « le système de franchise IKEA » plus haut), la pré-cotation a permis d'identifier les sujets prioritaires en fonction de la localisation géographique (niveau pays) et du secteur d'activité des fournisseurs d'Inter IKEA, puis ces risques ont été confirmés par une revue bibliographique de documents transmis par Inter IKEA, sur la gestion des risques sociaux et environnementaux des fournisseurs (standard « IWAY »).

D. Risques prioritaires

L'évaluation des risques a fait ressortir, en risques prioritaires sur l'exercice FY23, trois risques déjà présents sur les précédents exercices et pour lesquels des plans d'action sont en cours, et deux nouveaux risques pour lesquels des mesures de mitigation seront mises en œuvre en FY24 :

- Risque d'épuisement des ressources renouvelables, de mauvais tri des déchets par les prestataires d'IKEA France : l'analyse des risques FY21 avait fait ressortir ce risque comme ayant un niveau élevé. Un groupe de travail a été mis en place en FY22 pour identifier des pistes d'action, et ce travail continue sur FY24.
- Risque de traitement illégal des données par un collaborateur IKEA France : l'analyse de l'exercice FY22 avait montré que bien que le risque de traitement illégal des données ne soit pas élevé, le plan d'action mis en œuvre, consistant notamment en la formation des collaborateurs aux règles de sécurité et aux bonnes pratiques, n'avait pas été complètement déployé. En FY23 les formations obligatoires ont été suivies de façon satisfaisante par les collaborateurs. Cependant il reste nécessaire de surveiller le maintien dans le temps des mesures, notamment l'implication des managers pour permettre aux équipes de réaliser ces formations, voire les modules d'approfondissement. Des contrôles internes seront implémentés sur FY24 pour monitorer la correcte mise en œuvre du plan d'action.
- Risque d'accident d'un collaborateur IKEA France : l'analyse de l'exercice FY22, là encore, a montré que le risque d'accident de collaborateurs n'est pas élevé, mais la

gestion de ce risque s'appuie notamment sur les Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) dont la mise à jour et la traduction en programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail demande à être améliorée. Un plan de contrôle interne sera implémenté en FY24 sur le suivi des DUERP et des plans d'action liés.

- Risque de mauvaises conditions de travail chez nos sous-traitants : l'analyse de risque de l'exercice FY23 a mis en évidence un risque d'heures de travail allant au-delà des seuils légaux de certains de nos prestataires de services. Un groupe de travail sera chargé en FY24 d'identifier et de mettre en place des actions de mitigation.
- Risques dans la chaîne d'approvisionnement d'Inter IKEA : risque de recours à du travail forcé ou illégal, risque de traitement discriminatoire en particulier lors du recrutement, risque que les contrats de travail ne respectent pas les minimums salariaux prévus par la loi, et/ou que des irrégularités soient observées dans le versement des salaires. Inter IKEA mène des travaux avec les différentes parties prenantes (administrations et associations) pour identifier les risques et proposer des solutions adaptées, pour informer les populations concernées de leurs droits et aider à les faire respecter.

III. Actions de réduction des risques et de prévention des atteintes graves

Sont présentées ci-après, au regard des risques évalués comme prioritaires, les actions pour réduire et prévenir les risques.

A. Stratégie, Politiques et Règles du Groupe Ingka

Le Groupe Ingka a défini de longue date les exigences qu'il souhaite s'appliquer, appliquer à ses collaborateurs et à ses relations d'affaires. Le Groupe Ingka a ainsi formalisé un certain nombre de politiques et de règles qui touchent aux sujets des Droits Humains et des Libertés Fondamentales, de la Sécurité et de l'Environnement.

1. Stratégie globale et transformation

Le contexte dans lequel évolue le groupe Ingka est en perpétuelle transformation, que ce soit par les comportements des clients en pleine mutation, par la digitalisation ou par le changement climatique. Afin de s'adapter à ce nouveau paradigme, dix initiatives majeures ont été identifiées, les « 10 jobs in three years », avec un impact important sur les activités, l'expérience client et le développement durable, sur une durée ambitieuse de trois ans. La première campagne de FY19 à FY21, intitulée « créer un nouvel IKEA en 3 ans » a été un succès et a été renouvelée sur FY22 à FY24, avec l'intitulé « créer un IKEA meilleur, le voyage se poursuit ».



Parmi ces 10 initiatives, l'initiative n°7 « créer un IKEA people and planet positive » et l'initiative n°10 « créer un mouvement *People* et faire de notre culture et de nos valeurs une réalité concrète » sont les socles de nos politiques Développement Durable et Ressources Humaines.

2. Politique de Développement Durable : *People & Planet Positive*

La stratégie Développement Durable d'Ingka pose une ambition forte pour le groupe et engage les collaborateurs à y contribuer. L'ambition du groupe est de réduire son impact sur les personnes et la planète, d'inspirer et d'engager les personnes à accéder à un meilleur quotidien, dans les limites de ce que la planète peut donner, d'ici 2030.

Elle se décline en trois piliers :

- Une vie plus saine et plus durable
- Une démarche vers une économie circulaire et une réduction de l'impact sur le climat
- Equité et égalité.

Améliorer le quotidien du plus grand nombre



prix abordables



accessibilité



people & planet positive

PEOPLE & PLANET POSITIVE

D'ici 2030, permettre au plus grand nombre de mieux vivre au quotidien dans le respect de notre planète

mode de vie sain et durable

Un milliard de personnes vivant mieux dans les limites de la planète

Un meilleur mode de vie

Consommation collaborative et économie circulaire

Mode de vie plus sain et durable

économie circulaire et impact positif sur le climat

100 % circulaire et positif pour le climat dans nos activités

Zéro déchet et démarche 100 % circulaire

Alimentation à 100 % en énergies renouvelables

Livraisons à domicile avec zéro émission

équité et égalité

Améliorer le bien-être de millions de personnes

Emplois décents ayant du sens et actions favorisant plus d'égalité

Villes et quartiers durables, adaptés aux enfants et connectés

Foyers sûrs, abordables et durables

Bases

Culture et valeurs IKEA, Objectifs de Développement Durable (ODD) et Principes des Droits de l'Homme et de l'Enfant de l'ONU

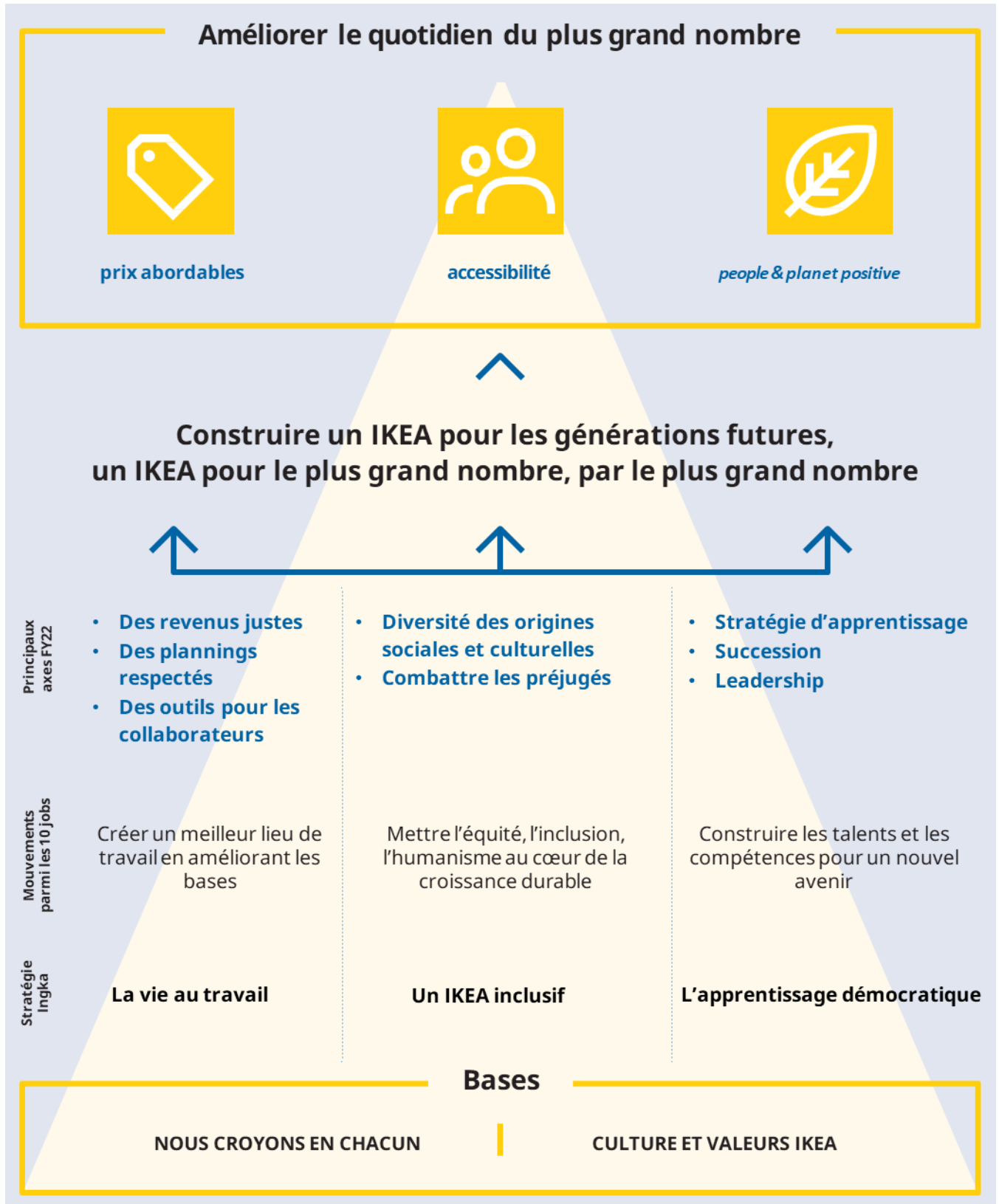
Le Développement Durable est intégré au modèle d'affaires du groupe Ingka et est un accélérateur de la croissance à long terme et du succès de ses activités. Il renforce la compétitivité du groupe en sécurisant l'accès à long terme aux matières premières, en maintenant et développant les relations avec les fournisseurs, en soutenant l'innovation, en approfondissant les relations avec les collaborateurs, les clients, les fournisseurs, et de manière générale, les personnes et communautés tout au long de la chaîne de valeur.

Les initiatives durables du groupe Ingka sont une combinaison d'innovations et des meilleures pratiques à l'efficacité prouvée. Le groupe s'engage sur les sujets de la durabilité avec les parties prenantes clés, et use de son influence pour promouvoir un changement positif. Les objectifs de Développement Durable du groupe, les progrès et les défis encore à relever sont communiqués de façon transparente, à l'interne comme à l'externe.

3. Politique Ressources Humaines : People Movement

Le groupe Ingka souhaite que ses clients rencontrent des collaborateurs passionnés, compétents et ayant un état d'esprit orienté sur les services, qui connaissent la vie à la maison, aident les clients à réaliser leurs rêves, à résoudre leurs problèmes et à trouver des solutions à leurs besoins. Mais le groupe souhaite aussi être reconnu comme une entreprise de confiance qui prend soin de ses collaborateurs. La stratégie Ressources Humaines s'articule en trois volets :

- La vie au travail : nous collaborons, nous réalisons et nous nous épanouissons ensemble,
- Un IKEA inclusif : nous sommes justes et équitables, nous invitons chacun-e à être lui/elle-même,
- L'apprentissage démocratique : nous nous développons pour une croissance continue.



Le monde devient plus risqué et divisé, et en même temps les personnes ont de plus en plus besoin d'un sentiment d'appartenance, de sécurité et d'authenticité. Des collaborateurs de générations différentes travaillent côte-à-côte avec des compétences et des attentes différentes concernant leur travail, mais partageant un point de vue commun sur le caractère essentiel de l'égalité et du sentiment de bien-être au travail. Chez Ingka, les collaborateurs apprécient l'atmosphère de travail, la culture, l'inclusivité, et il faut trouver un équilibre entre leurs besoins et notre activité. Pour se faire, le groupe travaille à proposer la meilleure expérience client et collaborateur.

4. Code de Conduite

Depuis sa création en 1943, IKEA a été guidé et inspiré par la vision de créer un meilleur quotidien pour le plus grand nombre. Cette vision ne peut être atteinte que par des collaborateurs qui partagent les valeurs-clés et qui travaillent ensemble.

La façon dont sont gérées les affaires, dont les collaborateurs se comportent les uns avec les autres et interagissent avec les clients, les visiteurs, les fournisseurs et avec le monde qui les entoure détermine comment le groupe Ingka et la marque sont perçus. Le Code de Conduite aide les collaborateurs à incarner les valeurs et à les comprendre dans le contexte du travail quotidien.

Les principes énoncés dans le Code de Conduite sont :

- En interne :
 - Egalité des chances
 - Conditions de travail sûres
 - Protection des données et informations d'IKEA
 - Respect de la vie privée
 - Développement durable
 - Lutte contre le harcèlement
 - Interdiction de la consommation d'alcool et l'usage de stupéfiants au travail.
- Dans les relations externes :
 - Représenter la marque IKEA
 - Lutte contre les conflits d'intérêts
 - Lutte contre la corruption
 - Politique en matière de cadeaux et invitations
 - Bon usage du temps et des ressources d'IKEA

Le Code de Conduite est annexé au Règlement Intérieur, il est remis à chaque collaborateur à son arrivée. Une formation obligatoire au Code de Conduite est également dispensée aux nouveaux collaborateurs à leur arrivée, puis des formations de rappel sont organisées régulièrement.

5. Règles en matière de Sécurité et Sûreté et procédures

La Sécurité et la Sûreté des collaborateurs, des clients et des visiteurs est la priorité du groupe Ingka. Il a la responsabilité de fournir un environnement sûr pour ses clients et ses collaborateurs, de préserver ses biens, et de mettre en place des programmes de Sécurité et de Sûreté efficaces et continus, permettant d'assurer une sensibilisation de tous à la sécurité.

Le groupe Ingka définit la Règle appliquée à l'ensemble des unités Ingka (« Group Rule ») en matière de gestion des risques, nouveaux ou existants, dans le domaine de la Sécurité et de la Sûreté, notamment les accidents, les maladies professionnelles, les dommages aux biens, les interruptions d'activité, les crimes, qui peuvent être occasionnés sur les collaborateurs, les clients, les visiteurs, les sous-traitants, dans toute entité Ingka, unité physique ou activité.

6. Standard IWAY

IKEA souhaite agir en faveur des personnes tout en réduisant son impact sur la planète, ce qui implique un équilibre entre croissance économique et soutien à la société civile en termes de protection environnementale et sociale. Les fournisseurs et la chaîne de valeur d'IKEA sont des éléments fondamentaux pour réaliser son ambition et faire une différence positive. C'est pour cette raison qu'a été créée en 2000 le standard IWAY (IKEA Way of Purchasing Products, Materials and Services).

IWAY est un standard fondé sur des normes internationales : les huit conventions fondamentales de la Déclaration de l'OIT de juin 1998, les Principes et Droits Fondamentaux au Travail ainsi que sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies lancé en l'an 2000. Elle couvre 4 domaines :

- Réduire l'impact sur l'environnement
- Sécuriser un travail décent et qui a du sens pour les travailleurs
- Respecter les droits des enfants
- Améliorer le bien-être animal dans la chaîne de valeur IKEA

Le standard, actuellement dans sa version 6.0, s'applique aux fournisseurs et sous-traitants de toutes les organisations IKEA et dans l'ensemble des franchises. L'approche consiste à travailler en permanence avec les fournisseurs, dans le but de parvenir collectivement à un approvisionnement responsable et à une chaîne de valeur IKEA plus durable. Nous définissons des exigences minimales obligatoires et encourageons nos fournisseurs à se développer au-delà de celles-ci. Pour cela, nous avons un modèle d'escalier de respect des exigences IWAY (niveaux « Obligatoire », « Basique », « Avancé » et « Excellent ») qui incite les fournisseurs à se concentrer sur l'amélioration continue autour des sujets IWAY.

Ce processus repose sur une phase initiale de priorisation. Un seuil de dépense minimum et de risques, déterminé en fonction du secteur d'activité, établit le cadre de l'analyse : les contrats supérieurs à cent mille euros, et les contrats inférieurs à cent mille euros avec des fournisseurs opérant sur un secteur d'activité identifié comme à risque suivant des critères internes spécifiques, entrent dans le cadre de ce processus d'analyse de risque.

Une clause contractuelle stipulant le respect des dispositions prévues par le standard IWAY est insérée dans les contrats conclus avec les fournisseurs. Il est également demandé aux fournisseurs et prestataires directs d'implémenter et de vérifier les exigences IWAY auprès de leurs sous-traitants. Néanmoins, IKEA se réserve la possibilité d'auditer les sous-traitants de ses prestataires et fournisseurs.

Le standard est régulièrement actualisé et complété pour répondre aux problématiques actuelles et émergentes et tenir compte des risques identifiés chez les fournisseurs. La version applicable est le Standard 6, introduite en septembre 2020 après une révision approfondie impliquant de nombreux collaborateurs IKEA, ainsi que plusieurs fournisseurs, d'autres multinationales et des organisations non gouvernementales.

Les exigences s'articulent autour des 10 principes clés de la norme :

1. Les principes IWAY sont soutenus par des routines efficaces et un dialogue ouvert
2. Les affaires sont menées légalement et avec intégrité
3. Les enfants sont protégés et les opportunités de travail, d'apprentissage et de vie de famille sont promues
4. Les droits fondamentaux du travail sont respectés
5. Les travailleurs ont du temps libre, sont payés de manière responsable et ont la possibilité de développer leurs compétences
6. La santé et la sécurité des travailleurs sont protégées
7. Les conditions de travail et de vie sont adaptées
8. La planète est protégée
9. Les ressources, y compris l'eau et les déchets, sont gérées de manière durable et circulaire
10. Les animaux vivent décemment

Le Standard se compose de plusieurs sections, une section générale IWAY qui s'applique à tous les partenaires commerciaux IKEA quel que soit le secteur d'activité, ainsi que des sections IWAY supplémentaires, qui ont été élaborées pour aborder de manière plus spécifique les défis propres à certains secteurs d'activité :

- « IWAY Section Hébergement » qui comprend les exigences imposées aux sous-traitants fournissant des logements à leurs travailleurs.
- « IWAY Animal Welfare Section » qui s'applique à tous les fournisseurs qui livrent des produits d'origine animale à IKEA.
- « IWAY Digital Platform Work Section » qui contient des exigences supplémentaires spécifiques aux plateformes numériques notamment concernant les prestations de livraison et d'installation. Ces exigences concernent les travailleurs des plateformes qui effectuent des services pour ou au nom d'IKEA.
- « IWAY Forestry Section » qui contient des exigences spécifiques pour les matériaux à base de bois.
- « IWAY Transport Section » qui s'applique aux fournisseurs transportant des produits, services, composants ou matériaux IKEA dans la chaîne de valeur IKEA (hors livraison dernier kilomètre).

La vérification de la conformité à IWAY dans la chaîne d'approvisionnement est faite par des due diligences et des audits, annoncés et non-annoncés (voir chapitre « Evaluation régulière de la situation des fournisseurs et sous-traitants : IWAY »).

B. Certifications et approvisionnement responsable

1. Bois

En FY23, 97,8% du bois utilisé par Inter IKEA est issu de forêts conformes à la certification Forest Stewardship Council (FSC) ou issu du recyclage, contre 99,9% en FY22.

Le procédé de certification FSC s'attache à respecter les principes suivants :

- Respecter les réglementations ;
- Respecter les droits des travailleurs et offrir de bonnes conditions de travail ;
- Agir en conformité avec les droits des populations autochtones ;

- Assurer de bonnes relations avec les communautés ;
- Assurer une répartition équitable des bénéfices générés par la forêt ;
- Minimiser les impacts environnementaux négatifs ;
- Assurer un suivi et une évaluation ;
- Assurer de hautes valeurs de conservation ;
- Mettre en œuvre des activités de gestion.

Inter IKEA s'approvisionne en bois certifiés Certification « Chain of Custody » (CoC), assurant la traçabilité et la conformité des filières d'approvisionnement.

2. Coton

Il y a plus de 10 ans, IKEA, le WWF et d'autres partenaires ont créé la Better Cotton Initiative (BCI), une organisation visant à améliorer la production mondiale du coton pour l'industrie, les gens et la planète. Inter IKEA s'approvisionne exclusivement en coton provenant de sources plus durables, ce qui signifie qu'il est soit recyclé, soit cultivé en consommant moins d'eau, d'engrais et de pesticides chimiques que du coton issu de productions classiques.

3. Alimentaire

A. HUILE DE PALME

Inter IKEA soutient le renforcement des principes et critères qui constituent la norme Roundtable on Sustainable Palm Oil, en utilisant en FY23 99,9% d'huile de palme certifiée selon cette norme dans les bougies et dans les aliments.

B. THÉ, CAFÉ ET CHOCOLAT

100% du thé, café et chocolat servis au sein du restaurant IKEA et vendus à l'Épicerie suédoise (sourcés par IKEA Food Supply AG) sont des produits certifiés Rainforest-Alliance. Cela signifie qu'ils ont été produits en utilisant des méthodes qui soutiennent les trois piliers de la durabilité : social, économique et environnemental.

C. PRODUITS DE LA MER

100% des produits de la mer servis au restaurant IKEA et vendus à l'Épicerie suédoise (sourcés par IKEA Food Supply AG) sont certifiés ASC (Aquaculture Stewardship Council) ou MSC (Marine Stewardship Council) en FY23, contre 98% en FY22, garantissant ainsi une traçabilité complète.

C. Protection des données personnelles

Le respect de la vie privée et des données personnelles, qu'il s'agisse de celles des clients, des collaborateurs ou des fournisseurs, est une priorité pour IKEA France. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a instauré à partir de 2018 un renforcement du contrôle de l'utilisation faite des données personnelles, dans la continuité de la Loi Informatique et Libertés de 1978.

D'un point de vue organisationnel, la protection des données chez IKEA France repose sur des fonctions essentielles :

- Une équipe Data Privacy, sous la direction du Country Digital Manager, dont le Délégué à la Protection des Données, interlocuteurs des collaborateurs pour toute question sur la protection et le traitement des données dans le respect des droits des individus,
- Une équipe Information Security, sous la direction du Country Digital Manager également, pour toute question sur la sécurité des données dans les systèmes informatiques.

Au vu de la complexité du sujet et de sa criticité, une analyse et une évaluation plus poussées des risques liés à la Protection des données a été réalisée. L'univers des risques est construit au regard de dix principes de traitement en matière de protection des données :

- **Équité et légalité** : les Données personnelles doivent être collectées avec une base légale, le traitement doit être équitable et justifié.
- **Transparence et véracité** : nous devons être transparents et donner des informations pertinentes aux Individus concernés avant la collecte. Les individus doivent être correctement informés sur la manière dont nous utilisons leurs données et comment nous les collectons.
- **Finalité** : les données des individus ne doivent être traitées que pour des finalités précises et ne doivent pas servir à autre chose.
- **Minimisation des données** : on ne doit pas collecter plus de données qu'il n'en faut pour accomplir la finalité.
- **Précision, qualité et exhaustivité** : les données des individus doivent être tenues à jour et doivent être exactes. Les demandes individuelles visant à corriger des informations inexacts ou incorrectes doivent être traitées rapidement.
- **Durée de conservation et suppression** : nous ne devons pas conserver les données plus que nécessaire au regard de la finalité.
- **Sécurité de l'information** : les données ne doivent pas être exposées à un risque de perte, de mauvaise utilisation, d'accès non autorisé, altération, destruction ou divulgation.
- **Droits des individus** : nous devons faciliter l'exercice des droits des individus : nous devons leur donner suffisamment d'information sur la manière de l'exercer, nous devons avoir un process permettant de répondre rapidement et efficacement, que ce soit une demande client ou collaborateur.
- **Consentement** : les individus doivent être dûment informés qu'ils doivent donner leur consentement, le consentement doit être correctement enregistré et stocké en référence à l'heure et à la date de sa collecte (preuve du consentement).
- **Traitement des données personnelles par des tiers** : les tiers doivent avoir des mesures techniques et organisationnelles en place lorsqu'ils traitent des données pour IKEA France (DPA, Garanties liées au transfert de données, etc.).

L'évaluation des risques n'a pas fait ressortir de risques élevés ou critiques, néanmoins les plans d'action correctifs mis en place pour les risques de niveau moyen, notamment les formations des collaborateurs sur les règles et les bonnes pratiques en termes de sécurité des informations et de protection des données personnelles, nécessitent un suivi attentif pour maintenir le niveau d'efficacité. Une attention particulière sera portée sur ces formations en FY24, avec notamment la mise en place de contrôles internes. L'atteinte des objectifs sera vérifiée par un évaluateur interne, et en cas de non-atteinte, un plan d'action correctif sera demandé aux propriétaires des risques et son achèvement sera suivi.

D. Déchets et économie circulaire

Les déchets de chantier des prestataires intervenant sur un site IKEA France, constituent un risque de niveau élevé pour l'environnement. Mais, pris dans leur globalité, les déchets

constituent également une opportunité majeure pour IKEA France de participer à la création d'une économie circulaire.

1. Gestion des déchets de chantier

L'analyse des risques indique un risque d'atteinte à l'environnement par les déchets de chantiers, que ce soit lors de la construction d'un nouveau bâtiment ou lors d'opérations de réaménagement de bâtiments existants, en raison de mauvais tri par les prestataires utilisant les bennes mises à leur disposition. Suite à ce constat, un groupe de travail a été constitué afin d'identifier des solutions pour une meilleure prise en compte du tri sur les chantiers. Des chantiers pilotes ont été identifiés pour déployer les premières pistes d'action, et les conclusions seront présentées dans les prochains Plans de Vigilance.

En FY23, un guide de traitement des déchets a été formalisé pour informer nos prestataires de chantier des exigences d'IKEA France et rappeler les exigences réglementaires. En FY24, ce guide sera annexé sous forme de charte au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) de nos chantiers de construction et de réaménagement, afin que nos prestataires s'engagent à respecter nos exigences de tri et de traitement des déchets de chantier.

2. Eco-organismes et filières de responsabilité élargie des producteurs

Meubles IKEA France, en tant que distributeur, a adhéré à de nombreux éco-organismes :

- Ecomaison (ex Eco-mobilier),
- CITEO,
- ReFashion,
- Corepile,
- Ecosystem,
- EcoDDS,
- Ecologic.

L'adhésion à un éco-organisme permet de remplir les obligations dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). En effet, les metteurs sur le marché français, qu'ils soient fabricants, importateurs ou distributeurs de produits concernés par une filière REP, sont tenus soit de mettre en place un système individuel de collecte et de traitement de ces produits en fin de vie, soit de participer à un système collectif en adhérant à un éco-organisme agréé et en payant des contributions liées à la nature et aux quantités de produits mis sur le marché. L'éco-organisme a la charge d'organiser la collecte des produits en fin de vie et leur traitement approprié, en favorisant le recyclage. Les éco-organismes ont aussi un rôle de promotion du recyclage auprès du grand public, et de la recyclabilité auprès des metteurs sur le marché en adaptant leur barème de redevances au profit des produits les plus recyclables et les moins impactants pour l'environnement.

3. Seconde vie des meubles usagés et obligation de reprise

La Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) impose, depuis le 1^{er} janvier 2022, la reprise gratuite des meubles usagés par les distributeurs de produits d'ameublement et depuis le 1^{er} janvier 2023, la reprise des articles de décoration textile, de jardin et de bricolage, des jouets et jeux usagés.

IKEA France a cependant été précurseur dans ce domaine avec la mise en place de son espace seconde vie depuis plusieurs années (autrefois dénommé « Bonne Trouvaille »). Cette zone,

présente dans l'ensemble des magasins IKEA dont la taille le permet, propose aux clients des articles à prix réduit: des modèles d'exposition, quelques fins de séries, des meubles et éléments de décoration de la marque repris aux clients, ainsi que des produits déballés ou endommagés dont la sécurité a été vérifiée. C'est en effet dès 2014, qu'il a été rendu possible pour les clients IKEA de rapporter en magasin les meubles de la marque dont ils n'ont plus l'utilité contre une carte avoir. La stratégie « seconde vie » chez IKEA France s'intensifie à partir de 2021, avec notamment la possibilité de réserver des produits en ligne, ou encore l'élargissement de la gamme des produits repris.

E. Accidentologie

La sécurité des collaborateurs et des visiteurs est une priorité pour IKEA, et bien que le niveau de risque ne soit pas élevé sur le risque d'accident sur un site IKEA France, il est apparu au cours de l'analyse que 2 axes importants de la gestion de ces risques pouvaient être améliorés :

- la qualité de l'évaluation du risque pour les collaborateurs des différentes unités, réalisée dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP),
- l'identification et le suivi de mise en œuvre des actions du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, qui doit découler des risques identifiés.

Un contrôle interne a été déployé en FY23 (première échéance en FY24) pour s'assurer que la mise à jour des DUERP soit efficace et avec un niveau de détail et de suivi des actions correctives suffisant.

F. Droits Humains chez les fournisseurs d'Inter IKEA

L'année FY23 a été l'occasion d'approfondir les échanges avec notre franchiseur Inter IKEA, et d'avoir une vision plus fine des risques prioritaires de sa supply chain sur la partie Droits Humains. Les principaux risques identifiés sont détaillés ci-après.

1. Risques de travail forcé et de vulnérabilité lors du recrutement

Ces risques ont été identifiés en lien avec des flux migratoires complexes entre les pays d'Asie et vers l'Europe de l'Est. Les suspicions d'exploitation des migrants concernent les phases de recrutement (risque de paiement de frais de recrutement prohibitifs entraînant une servitude pour dette et du travail forcé) et d'emploi (non-paiement des minima salariaux et/ou mauvaises conditions de travail).

Inter IKEA a intensifié le dialogue avec ses sous-traitants et fournisseurs sur les sujets des heures de travail, des droits fondamentaux du travail, et du recrutement responsable de migrants et de travailleurs de groupes vulnérables.

Des formations internes ont également été dispensées en FY23 pour sensibiliser les personnels Inter IKEA et permettre une meilleure identification et un meilleur traitement des cas de travail forcé.

Enfin, IKEA est un membre fondateur du Leadership Group for Responsible Recruitment (LGRR), et soutient les engagements du Employer Pays Principle, selon lesquels aucun travailleur ne doit payer pour travailler, et l'employeur doit prendre en charge le coût du recrutement.

2. Risques de travail forcé dans le secteur du coton

Le risque de travail forcé dans le secteur du coton, et en particulier au Pakistan, en Chine et au Brésil, est identifié de longue date. En FY23, Inter IKEA s'assure que le coton ne vienne pas de régions avec un fort risque de travail forcé, en pratiquant la ségrégation physique du coton des différentes sources d'approvisionnement, s'assurant ainsi d'une meilleure traçabilité.

3. Frais de recrutement des travailleurs saisonniers

Chaque année, 3 000 à 5 000 travailleurs Thaïlandais se rendent en Suède pour participer à la récolte des baies, et peuvent être sujet à de l'exploitation dans le processus de recrutement. IKEA travaille avec l'Organisation Internationale pour la Migration (IOM) et l'Administration Thaïlandaise de l'Emploi à l'Etranger du Ministère du Travail Thaïlandais pour une meilleure transparence dans les processus de recrutement des ramasseurs de baies et pour promouvoir un recrutement juste et équitable. Un support de communication a également été formalisé à destination des travailleurs, afin de leur expliquer les conditions de vie et de travail en Suède, les Droits des Travailleurs et les contrats de travail, en Isan (principal dialecte utilisé parmi les travailleurs Thaïlandais).

Les travaux se concentrent sur 3 axes :

- Un meilleur système d'audit, dans le pays d'origine comme dans le pays de destination,
- Plus de formations pour comprendre les process de migrations et être en mesure d'identifier les zones à risque : des formations de sensibilisation ont été menées en FY23 pour certains collaborateurs IKEA et pour des collaborateurs des sous-traitants, en se poursuivront en FY24.
- S'assurer de l'accessibilité des systèmes d'alerte et de remédiation.

4. Respect des Droits Humains dans le secteur du transport

Une plus grande attention est portée aux risques de non-respect des Droits Humains dans le transport maritime, notamment le paiement exigé de frais de recrutement, les conditions de vie à bord, l'accès à des permissions à terre et les heures de travail. Des travaux ont été entamés en FY23 avec les prestataires de transport maritime et d'autres parties prenantes externes afin d'améliorer la compréhension des points à améliorer, et leur occurrence dans la chaîne d'approvisionnement IKEA. Les travaux pourront déboucher sur la définition de nouvelles exigences IWAY sur le bien-être des travailleurs en mer dans la section Transport.

5. Risques géopolitiques : guerre en Ukraine

Les opérations en Ukraine ont été stoppées dès le début du conflit armé, afin de prioriser la sécurité des collaborateurs et des partenaires de la chaîne de valeur. La situation est évaluée en continu d'un point de vue humanitaire et opérationnel, avec l'objectif de maintenir des relations à long terme avec nos partenaires et de reprendre les opérations dès que possible. Un soutien est apporté de multiples manières, sous formes monétaires et de dons en nature, et la reprise des opérations est basée sur une vision risque (analyses de risques, audits, due diligences Droits Humains), ce qui a permis une reprise partielle des activités dans la partie sud-ouest de l'Ukraine, où la situation est la plus stable.

6. Contrebande et trafic de personnes via le réseau de transport européen

Dès FY22, des risques de trafic de personnes et de passage clandestin de frontière par des migrants ou des criminels, en utilisant le réseau de transport de IKEA, ont été identifiés, mettant en danger ces personnes ainsi que les conducteurs.

Des formations et des guides de sécurité ont été dispensés aux conducteurs des prestataires de transport d'Inter IKEA, et le reporting aux autorités et en interne est exigé pour permettre l'analyse des points faibles. Une amélioration des scellés des portes des camions et conteneurs est également à venir.

IV. Procédures d'évaluation régulière

Sont présentées ci-après les procédures d'évaluation régulière (procédures de contrôle interne, reportings, etc.) en place au sein de IKEA France sur les sujets des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, de la Santé et Sécurité, et de l'Environnement. Si la procédure d'évaluation met en évidence un écart de performance avec l'année passée, les actions de réduction des écarts sont précisées, ainsi que les potentiels axes d'amélioration identifiés.

A. Filiales d'IKEA France

1. Code de conduite

La formation obligatoire au Code de Conduite fait l'objet d'un suivi mensuel à tous les niveaux de l'organisation :

- Au niveau national, le Département Leadership & Compétences suit les taux de participation par unité, et fait une communication mensuelle des résultats à tous les Directeurs des unités et les Directeurs Régionaux.
- Au niveau local, le Directeur People & Culture et ses équipes suivent le taux de participation des collaborateurs, et ont la charge de planifier les formations, de les affecter aux collaborateurs, et de relancer les collaborateurs et leurs Managers si des sessions n'ont pas été réalisées dans les temps.
- Le Manager, quel que soit son département, a la responsabilité de relancer ses équipes et de dégager le temps nécessaire afin que les formations soient réalisées.

Un contrôle interne permet de s'assurer que les formations au Code de Conduite sont bien réalisées dans les temps, et à défaut que les Managers et les collaborateurs concernés sont relancés et qu'une session soit réalisée au plus vite. Ce contrôle interne fait l'objet d'une évaluation annuelle sur un échantillon d'unités.

Compte-rendu de mise en œuvre

Indicateurs	FY22	FY23
Taux de participation à la formation Code de Conduite	81%	82%

Axes d'amélioration

Une première revue de conformité sur l'évaluation annuelle du contrôle interne sera menée en FY24 pour s'assurer que celle-ci est correctement effectuée.

2. Revues Retail topic

La Revue « Retail topic » (anciennement « Revue Commerciale ») est un audit mené par deux auditeurs et l'équipe de management d'un magasin, permettant d'évaluer la correcte exécution

des tâches et processus au regard des bonnes pratiques et solutions éprouvées documentées par IKEA, et ainsi améliorer sa performance.

La revue se décompose en dix volets en lien avec la stratégie d'Inter IKEA, dont les volets « People & Culture » et « People & Planet Positive » qui touchent les sujets des Droits Humains et des Libertés fondamentales, de la Santé & Sécurité, et de l'Environnement :

- People & Culture :
 - « Choisir IKEA pour ce que nous sommes » : actions menées par l'unité pour :
 - Positionner IKEA comme employeur local de prédilection
 - Cibler et trouver de manière proactive les talents
 - Proposer une expérience positive de parcours du candidat
 - Promouvoir nos valeurs lors du recrutement, et en particulier la recherche de compétences et la diversité
 - Proposer un parcours d'intégration accueillant et inclusif
 - Promouvoir le développement des compétences
 - Organiser la succession sur les postes clés pour favoriser l'évolution
 - Cibler les compétences adaptées aux nouveaux domaines digitalisation et services
 - Promouvoir la diversité et l'inclusion auprès des collaborateurs
 - « Des collaborateurs engagés qui placent les clients au cœur de leur travail » : actions de l'unité pour :
 - Veiller à de bonnes conditions de travail, équilibrer les besoins des collaborateurs et ceux de l'entreprise
 - Proposer des actions en faveur de la santé et du bien-être au travail
 - Informer les collaborateurs de la rémunération compétitive et des avantages offerts
 - Promouvoir le leadership, en accord avec les priorités du Business Plan
 - Adapter les compétences pour répondre aux besoins des clients, en proposant des solutions d'apprentissages variées
 - Informer, former et engager les collaborateurs sur le développement durable
 - « Un IKEA moderne, simple et flexible, prêt pour la croissance » : actions de l'unité pour :
 - Promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprendre des collaborateurs
 - Simplifier les processus et supprimer la bureaucratie
 - Appuyer les décisions sur les données et les analyses
 - Planifier efficacement les ressources humaines en termes de disponibilité des personnes et des compétences
 - Se préparer à la digitalisation et à l'automatisation
 - Impliquer les collaborateurs dans les changements à venir
- People & Planet Positive :
 - « Une démarche vers l'économie circulaire et une réduction de l'impact sur le climat » : actions menées par l'unité pour :

- Réduire ses déchets, améliorer son taux de tri et agir en faveur de davantage de circularité
- Utiliser des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique
- Proposer une mobilité plus durable
- Gérer sa consommation en eau de manière efficace et raisonnée
- « Promouvoir l'équité et l'égalité » : actions de l'unité pour :
 - Collaborer avec les fournisseurs dans le respect du standard IWAY
 - Avoir un fort engagement communautaire, ancré dans le territoire local.
- « Socle de la stratégie "People and Planet Positive" » : actions de l'unité pour :
 - Ancrer la stratégie développement durable et ses objectifs dans la stratégie locale, avec une planification et un suivi des résultats.
 - Favoriser l'engagement des collaborateurs et les faire monter en compétence sur les sujets liés à la stratégie développement durable
 - Travailler à l'engagement des autres parties prenantes (clients, acteurs locaux, etc.).

Les revues sont effectuées sur un cycle de 2 ans : l'ensemble des unités doit avoir réalisé les revues sur les 10 volets au cours de ce cycle.

La revue se présente sous forme d'un questionnaire dans lequel chaque question a une conclusion « OK »/« Not ok ». Un score est calculé en fonction du nombre de réponses « ok ». La revue est validée si un score d'au moins 75% est obtenu. En dessous de ce seuil, une nouvelle revue est programmée dans les 6 mois, sur l'ensemble du questionnaire.

Si une unité répond à des critères d'ancienneté des équipes de management et de bons résultats aux revues précédentes, une auto-évaluation peut être réalisée à la place d'une revue facilitée par les auditeurs. Pour le cycle suivant, la revue se fera sous forme facilitée. Chaque cycle, un maximum de 25% des revues sont faites sous forme d'auto-évaluation.

Compte-rendu de mise en œuvre

Indicateurs	FY19-FY20-FY21	FY22	FY23	
			Format Revues Commerciales	Test du nouveau format « Retail Topic »
Nombre de revues planifiées sur l'ensemble des 10 volets	340	239	113	25
Volet People & Culture				
Nombre de revues planifiées	34	32	15	2
Nombre de revues effectuées	17	23	7	2
Nombre de revues validées	12	19	7	0
Volet People & Planet Positive				
Nombre de revues planifiées	34	20	20	8
Nombre de revues effectuées	24	20	12	8
Nombre de revues validées	17	16	12	4

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19 durant l'exercice 2019-2020, et en particulier les confinements et l'interdiction de circuler, un certain nombre de revues commerciales facilitées

par des auditeurs n'ont pas pu être réalisées. Afin de pallier ce manque et lorsque possible, des auto-évaluations ont été exceptionnellement autorisées au-delà des 25% habituels. Cependant, avec la fermeture des magasins, les auto-évaluations n'ont pas permis de maintenir un nombre suffisant de revues au cours du cycle. Il a donc été décidé au niveau du groupe Ingka d'étendre le cycle à l'exercice 2020-2021, soit sur 3 ans.

En FY22, de nouveaux auditeurs ont été formés sur la revue « People & Planet Positive » (PPP), ce qui a permis de réaliser toutes les revues planifiées.

En FY22 également, en complément des revues commerciales « People & Planet Positive », des revues sur la conformité (« PPP compliance review ») ont également été menées sur quelques magasins. L'objectif de ces revues compliance est notamment de vérifier si les magasins répondent aux objectifs « People & Planet Positive » et aux exigences réglementaires associées.

L'année FY23 a été une année de transition. Les Revues Commerciales ont vu leurs formats et contenus évoluer pour devenir les Revues « Retail topic ». Ces changements initiés par Inter IKEA effectifs à partir de FY24 ont conduit à un nombre moins important de revues pendant le tertiaire 3 FY23, cette période étant dédiée aux tests de ces nouveaux formats et à la formation des auditeurs.

Actions de réduction ou de prévention des risques

Pour les unités dont le score n'a pas permis de valider les revues, une nouvelle revue a été programmée dans les 6 mois, après qu'un plan d'actions a été mis en place par l'unité.

Pour les unités en éprouvant le besoin, un suivi particulier du plan d'actions est réalisé par les auditeurs, qui font partie pour l'un de la fonction concernée, pour l'autre d'un magasin, permettant ainsi d'apporter une expertise complémentaire.

Axes d'amélioration

A partir de FY24 les revues seront menées de façon groupée. Les volets People et People and Planet Positive auront lieu pendant la même semaine. Cette organisation permettra un taux de revues effectuées plus important.

Les Revues Retail Topic seront plus exigeantes que les Revues Commerciales, le score pour les valider, score vert, passera de 75% à 80%. Un échelon intermédiaire sera rajouté dans la notation, score jaune entre 70% et 80%. En deçà de 70% le score est rouge. Les questions seront également plus détaillées, chaque question étant elle-même divisée en plusieurs points d'évaluation.

3. I Share

IKEA France s'appuie sur l'outil d'enquête interne I Share, afin d'évaluer plusieurs domaines jugés essentiels. L'outil permet, au travers d'un sondage annuel ou de sondages ponctuels (ex : situation pendant la pandémie de Covid-19), effectués auprès des collaborateurs IKEA France, de connaître leurs ressentis et fournit ainsi des indications précieuses relatives à :

- L'engagement des collaborateurs,
- Le leadership,
- Les valeurs,
- La performance,
- La simplicité et l'agilité, les bons outils et équipements,
- Le travail collectif,
- L'environnement de travail,

- La responsabilisation pour une meilleure expérience client,
- Le développement durable,
- La santé et le bien-être,
- La diversité et l'inclusion,
- La rémunération,
- L'adaptation à la transformation IKEA
- Le rôle, l'efficacité/efficacités, la confiance
- le télétravail.

Le résultat est calculé en part des répondants étant « entièrement d'accord » et « d'accord » avec les questions par thématiques.

Compte-rendu de mise en œuvre

En 2023, le taux de participation à l'enquête s'est élevé à 76%, contre 73% en 2022. Les principaux résultats ont été :

Indicateurs	FY21	FY22	FY23
Leadership	80%	83%	84%
Performances	78%	82%	83%
Enthousiasme et engagement du collaborateur	80%	81%	82%
Inclusion		81%	81%
Environnement de travail	73%	79%	80%
Valeurs	79%	79%	80%
Simplicité et agilité	73%	75%	77%

4. Contrôles Santé Sécurité Sûreté (Health Safety & Security Controls – HSS Controls)

Le groupe Ingka a initié une transformation des méthodes de travail du contrôle interne, afin de focaliser les efforts sur les risques qui doivent être prioritairement évalués et maîtrisés au sein de l'organisation. En conséquence, les 800 points de contrôle des audits annuels SecChecks (activités de vérification de la conformité des unités aux exigences de Sécurité et de Sûreté) ont été remplacés par 56 contrôles internes périodiques (mensuels à annuels) dans un nouvel outil « iControl », et répartis en 4 volets :

- Santé et sécurité,
- Sécurité incendie et phénomènes naturels,
- Sûreté,
- Général.

Ces changements permettent de s'assurer que le niveau attendu par le Groupe est atteint, d'homogénéiser les méthodes de travail dans le groupe, de responsabiliser les différents acteurs au sein des fonctions sur leurs risques, et d'améliorer le suivi des contrôles et actions correctives.

La France a participé à la phase pilote de déploiement de ces contrôles par le Groupe sur l'exercice FY22 : des visites ont été réalisées sur un échantillon de site pour accompagner la mise en œuvre et l'appropriation du nouvel outil. Le lancement officiel de ces contrôles a eu lieu au 1^{er} décembre 2022 sur l'ensemble des sites.

L'évaluation des contrôles internes se fait sous forme d'une auto-évaluation, et elle a été contrôlée en FY23 par une revue de conformité (planifiée dans le Plan de Conformité Annuel) sur un échantillon d'unités.

Compte-rendu de mise en œuvre

Indicateurs	FY23
Taux de réponse aux évaluations des contrôles internes HSS	65%
Taux de contrôles internes HSS auto-évalués comme conformes et efficaces	85%
Nombre de revues de conformité réalisées	7
Nombre de contrôles internes évalués	12
Nombre de revues de conformité non validées	7

La première revue de conformité a montré des déviations par rapport aux exigences, principalement dues à la nouveauté des contrôles, des méthodes de travail et des outils d'évaluation :

- Evaluations non réalisées : délais d'évaluation trop courts,
- Manque de compréhension sur les attendus ou sur la documentation de justification,
- Manque de suivi des écarts en plans d'action formalisés.

Un plan d'accompagnement des unités a été mis en œuvre dès fin FY23 pour améliorer la qualité des évaluations ainsi que le taux de réponse.

Axes d'amélioration

Un plan d'action a été construit afin d'améliorer d'une part l'engagement de la 1ère ligne de défense (taux de réponse), et la qualité des évaluations d'autre part.

Certaines de ces actions ont été mise en œuvre immédiatement : emails de rappel mensuels à l'attention des collaborateurs en charge d'évaluations, mise en place de sessions mensuelles de Questions/Réponses, réunions de sensibilisation avec l'ensemble des fonctions impliquées, ou encore l'intégration du "taux de réponse" aux KPIs des Comités de Direction des unités.

D'autres actions sont en cours de déploiement : production et diffusion de documents types permettant de faciliter la documentation des évaluations, groupe de travail chargé de la clarification des attendus (en termes de preuve et de niveau de résultat).

Le Plan de Conformité Annuel a également été adapté afin de sécuriser la conformité des évaluations des contrôles internes HSS. Chaque unité sera ainsi évaluée annuellement, selon 3 méthodes différentes sur un cycle de 3 ans :

- Revue de conformité par l'équipe Sécurité et Sûreté du pays,
- Revue de conformité entre pairs des équipes Sécurité et Sûreté des unités,
- Audit de conformité par l'assureur.

5. Contrôles de Sûreté de la Chaîne d'Approvisionnement (Supply Chain Controls)

Afin de se prémunir de l'entrée de marchandises illicites et de la contrebande, et d'harmoniser les façons de travailler, des exigences en termes de sûreté sur la chaîne d'approvisionnement, sont décrites dans une procédure (SOP) particulière sur les 5 volets suivants :

- Prérequis de sécurité,
- Contrôle des accès des locaux,
- Contrôle des flux entrant/sortant,

- Contrôles des scellés,
- Traitement des anomalies.

La bonne application de cette procédure fait l'objet d'une vérification tous les 4 mois, sur 41 points de contrôles répartis sur les 5 volets, avec une notation qui dépend du pourcentage de conformité :

- non conforme si inférieur à 50%
- « bas » si 50% minimum de conformité,
- « bon » à minimum 95% de conformité,
- et « élevé » à 100% de conformité.

La vérification est menée par un auditeur interne pour DSIF, et sous forme d'auto-évaluations pour MIF, qui peuvent être complétées par une vérification par un auditeur interne.

Compte-rendu de mise en œuvre

Indicateurs	FY22	FY23
Nombre de revues planifiées	123	126
Nombre de revues effectuées	123	115
Dont nombre de revues par un auditeur interne	24	15
Dont nombre de revues en auto-évaluation	99	100
Nombre de revues avec niveau « bon » et « élevé » (≥ 95% de conformité)	51	22

La procédure a été mise en place mi-2020, et les premiers audits sur site ont eu lieu sur l'exercice FY22.

L'évolution à la baisse du nombre de revues avec un niveau « bon » ou « élevé » entre FY22 et FY23 s'explique par une meilleure compréhension des contrôles et des attendus de la revue, et donc d'une évaluation plus critique et réaliste des niveaux atteints.

Actions de réduction ou de prévention des risques

Pour les unités dont le score de conformité est en dessous des 95%, la mise en place d'un plan d'actions correctives est obligatoire, avec un suivi de l'avancement lors de la revue du tertiaire suivant.

Des plans d'action ont également été déployés pour améliorer les résultats des revues, en priorité dans les magasins, pour lesquels les résultats étaient moins bons que pour les dépôts :

- Formation sur les attendus en lien avec la procédure de Sûreté de la Chaîne d'Approvisionnement, et notamment formation des nouveaux collaborateurs,
- Sécurisation d'un temps minimum dédié à la réponse aux contrôles les moins réalisés par faute de temps,
- Sécurisation de la rédaction et de la prise en compte des protocoles de sécurité via un outil digital.

6. Revue des installations

Des revues des installations sont réalisées annuellement par les équipes de Facility Management régionales sur les unités. L'objectif est de s'assurer que les Facility Manager des unités proposent un environnement de travail conforme aux réglementations et politiques du groupe, durable, sain, propre et fonctionnel aux collaborateurs, aux clients et aux visiteurs. Ces vérifications touchent la correcte application des protocoles de maintenance, notamment sur

les organes de sécurité des unités (sécurité incendie, évacuations, etc.), et sur les équipements en lien avec les énergies, l'eau et les déchets.

La revue se compose d'un questionnaire, donnant lieu à une notation : si le nombre de conclusions positives aux questions est inférieure à 80% et aux différents seuils minimaux par section du questionnaire, la revue n'est pas validée, et elle doit être reprogrammée dans un délai défini par le Facility Manager régional. Des revues simplifiées, accompagnées ou non par un Facility Manager régional, sont possibles pour les unités répondant à des conditions de risque faible, elle est complétée l'année suivante par une revue normale, et le cycle de revue est alors de deux ans.

Compte-rendu de mise en œuvre

Indicateurs	FY21	FY22	FY23
Nombre de revues planifiées	41	42	43
Nombre de revues effectuées	39	39	38
Nombre de revues validées	24	32	34

7. Reporting Sustain

Toutes les unités de MIF et de DSIF reportent mensuellement leurs consommations d'eau, d'énergie et leur production de déchets dans l'outil de reporting « Sustain ». Les données sont ensuite :

- envoyées dans le tableau de bord « performance report » avec les indicateurs de la Revue des Installations, les indicateurs de niveau faible étant accompagnés d'un plan d'action correctif, et seront présentées au Comité de Direction de l'unité et aux Facility Manager régionaux,
- envoyées dans le tableau de bord « 4Ps » (People, Planet, Perception and Profit), dont les indicateurs synthétiques sont mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs.
- remontées au groupe Ingka pour contrôle et suivi.

En complément et afin de sécuriser la fiabilité des données et la bonne tenue de l'outil Sustain, des revues mensuelles des valeurs sont effectuées par le Département Sustainability France, le Département Sustainability Groupe, et le Département Facility Management France. Enfin, des revues « People & Planet Positive » (voir plus haut, « Revues Retail Topic ») sont effectuées au rythme d'une visite tous les 2 ans pour chaque magasin, et permet de vérifier les solutions mises en place localement pour réduire l'impact environnemental.

Compte-rendu de mise en œuvre

Indicateurs ¹	FY21	FY22	FY23
Empreinte carbone opérationnelle (kgCO ₂ e/m ²) ²	6,7	6,3	5,4
Consommation d'énergie (kWh/m ²)	93	96	88
Taux de recyclage des déchets (%)	93	93	92

Axes d'amélioration :

Un objectif de 100% de données complétées tous les mois a été mis en place pour l'exercice FY23, avec un suivi plus poussé lors des revues mensuelles.

B. Evaluation régulière de la situation des fournisseurs et sous-traitants : IWAY

1. Évaluation des fournisseurs de 1^{er} rang au moment de la sélection des fournisseurs

Le respect des exigences IWAY Must est un prérequis indispensable avant la première livraison du produit ou la mise en service, hormis pour les fournisseurs démontrant l'utilisation de standards reconnus et comparables qui font l'objet d'une analyse particulière pilotée au niveau du Groupe Ingka. Pour s'assurer du respect des exigences, le processus de vérification ci-dessous est appliqué.

A. COMMUNICATION ET EXPLICATION AUX FOURNISSEURS POTENTIELS DU STANDARD IWAY

En amont de toute relation d'affaires, les fournisseurs potentiels se voient communiquer le standard IWAY (Section générale et autres sections pertinentes le cas échéant), l'engagement de conformité à IWAY, la charte d'Ethique des Affaires d'Ingka, et le document des Spécifications Ingka qui sécurise le droit à l'audit des sous-traitants.

B. ÉVALUATION INITIALE EN CAS D'IDENTIFICATION D'UN RISQUE DE NON-CONFORMITÉ AU STANDARD IWAY

Le risque de non-conformité au Standard IWAY du fournisseur sélectionné est analysé avant signature d'un contrat. Une évaluation initiale est réalisée si l'analyse a fait ressortir un risque de non-conformité, par ordre de priorité en fonction du niveau de risque de non-conformité, et a minima pour les fournisseurs présentant un niveau de risque critique ou élevé.

L'évaluation initiale consiste en un pré-audit du fournisseur par un auditeur interne, pour déterminer si le fournisseur est en mesure de respecter les exigences IWAY Must avant la première livraison ou la mise en service, et de se conformer aux exigences IWAY Basiques dans les 12 mois suivant la première livraison ou la mise en service.

Sur la base de cette évaluation initiale, il est procédé ou non à la signature du contrat, de l'engagement de conformité à IWAY et à la charte d'Ethique des Affaires d'Ingka, par le fournisseur.

2. Évaluation de la conformité des fournisseurs de 1^{er} rang pendant la relation commerciale établie

IKEA France a mis en place une procédure afin de vérifier la conformité des fournisseurs aux standards IWAY tout au long de la relation commerciale.

A. PROCESSUS DE VÉRIFICATION AU LONG DE LA RELATION CONTRACTUELLE

Au moins une fois par an, l'évaluation des risques liés à chaque fournisseur est actualisée en fonction des secteurs d'activité, pays et historique des fournisseurs, et il est déterminé une liste des fournisseurs devant faire l'objet d'un audit, ainsi qu'un délai maximal pour le réaliser (les niveaux de risque critiques et élevés étant prioritaires).

En fonction du niveau de risque, il est décidé de procéder ou non à un audit de vérification, annoncé ou non, et de l'étendue de cet audit.

En cas de recours à de la sous-traitance par le fournisseur, l'audit sera étendu à un échantillon de sous-traitants.

En cas de détection de violation d'une exigence IWAY Must, la mise en œuvre d'un plan d'action correctif doit être effectué dans les 10 jours, pour une exigence basique elle doit être effectuée dans les 90 jours. Des conséquences commerciales s'appliquent (par exemple, non consultation lors du prochain appel d'offre, cessation de la relation commerciale actuelle, etc.) dans le cas où les exigences IWAY Must ou Basiques ne seraient pas clôturées dans le délai imparti.

B. MAINTIEN DE LA CONFORMITÉ

La conformité au Standard IWAY est assurée tout au long de la relation contractuelle via un dialogue permanent, un suivi régulier au travers de visites et rendez-vous avec le fournisseur, une auto-évaluation annuelle du degré de conformité du fournisseur au Code de Conduite IWAY, des formations, séminaires ou ateliers. L'auto-évaluation annuelle est demandée afin d'atteindre un niveau de conformité avec nos exigences « basique ».

Compte-rendu de mise en œuvre

Les indicateurs de performance d'IWAY sont reportés tous les 4 mois à la fonction Développement Durable du groupe Ingka et à Inter IKEA, afin de s'assurer du niveau de conformité aux exigences "Obligatoire" et "Basique" des prestataires du groupe. -

- Audits IWAY par IKEA France :

Indicateurs	FY21	FY22	FY23
Nombre de fournisseurs nationaux actifs au cours des 3 dernières années ³	175	161	
Nombre de fournisseurs dans le scope du process interne Achats ⁴			351
Nombre de fournisseurs ayant un Total Risk Score de niveau High ou Critical	60	64	48
Nombre de fournisseurs ayant un Total Risk Score de niveau Medium	65	65	58
Nombre d'activités de vérification (/nombre de fournisseurs ⁵)	36/35	33/33	13/13
Dont nombre d'audits (/nombre de	28/27	18/18	9/9

fournisseurs)			
Dont nombre d'évaluations initiales (/nombre de fournisseurs)	8/8	15/15	4/4
Nombre d'audits ayant eu au moins une non-conformité IWAY Must	6	9	8
Nombre et nature des IWAY Must relevés	7 : Enregistrement des heures de travail réalisées (x6) Salaire minimum ne respectant pas la convention collective (x1)	11 : Enregistrement des heures de travail réalisées (x8) Travail illégal (x2) Ethique des affaires (x1)	8 : Enregistrement des heures de travail réalisées (x6) Respect du salaire minimum légal (x2)
Nombre de fournisseurs non approuvés IWAY et conséquences	<ul style="list-style-type: none"> • 2 fournisseurs non approuvés avec conséquences commerciales • 2 déréférencements 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 fournisseur non approuvé avec conséquences commerciales et plan d'action de remise à niveau sur IWAY • 1 fournisseur non approuvé sans conséquence commerciale à date (en négociation) • 1 déréférencement 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 fournisseurs non approuvés lors de l'évaluation initiale avec conséquences commerciales (non contractualisation)

En FY22, davantage d'audits ont été réalisés auprès des fournisseurs CFF (Customer fulfilment : transport poids lourds longue distance et livraison dernier kilomètre) qui est une des catégories les plus à risque (niveau élevé ou critique). Cette année a également été marquée par l'émergence de non-conformités liées au travail illégal. Ces dernières ont nécessité des investigations plus poussées pour détecter et qualifier les cas comme étant bien du travail illégal. Des procédures pour réduire le risque à la source existent mais nécessitent d'être renforcées et appliquées de manière systématique notamment pour les catégories les plus à risque.

En FY23, il a été décidé d'accentuer les audits au sein des catégories à risque notamment dans les prestations de construction, de logistique et services aux clients. De plus, des audits non annoncés auprès des fournisseurs logistiques et services aux clients les plus à risque sont menés principalement sur la section additionnelle « IWAY Digital platform ».

Le départ d'un auditeur en charge des vérifications IWAY explique la réduction du nombre de vérifications réalisées en FY23. Un nouvel auditeur a été recruté fin FY23 et permettra d'augmenter progressivement le nombre d'audits en FY24.

- Couverture des fournisseurs locaux

La mise en place contractuelle d'IWAY passe par la signature du contrat contenant la clause d'engagement. Le département Procurement est consulté dès lors que les contrats dépassent un montant de 100 000 € annuel. Il existe cependant des contrats, pour des montants inférieurs, qui sont conclus directement entre les fournisseurs et les unités. Ces contrats n'incluent pas systématiquement la clause d'engagement à IWAY compte tenu du faible niveau de risque.

Là encore, le déploiement de la version 6.0 du Standard courant FY21 a été l'occasion de re-sensibiliser l'ensemble des acteurs, y compris locaux, sur l'importance de la démarche IWAY, et d'insister sur la nécessité de formaliser l'engagement des fournisseurs à IWAY via la clause contractuelle d'engagement à IWAY dans tous les contrats. En ce sens, afin de sécuriser ce processus interne, des formations IWAY ont été animées par le Sustainability Developer (Chargé de Développement Durable) à différents niveaux de l'organisation : au niveau des dépôts, aux Sustainability Developers ; au niveau du siège, aux responsables de contrat ; au niveau des magasins, au contrôle de gestion opérationnel.

- Audits IWAY par Inter IKEA :

Indicateurs	FY21	FY22	FY23
Nombre de fournisseurs ⁶	3 187	2 607	3 467
Nombre de fournisseurs ayant un taux de conformité moyen de niveau High ou Critical	902	323	723
Nombre de fournisseurs ayant un taux de conformité moyen de niveau Medium	2 039	2 284	2 489
Nombre d'audits réalisés	905	1 640	638
Dont fournisseurs ayant un taux de conformité moyen de niveau High ou Critical	689	1 512	216
Dont fournisseurs ayant un taux de conformité moyen de niveau Medium	216	574	422 ⁷

En FY23, l'accent a été mis sur l'accompagnement des fournisseurs afin de faciliter l'implémentation de la norme IWAY.

25 cas de non-conformités aux exigences de niveau « Obligatoire » ont été décelées parmi les fournisseurs d'Inter IKEA en FY23. Les principaux écarts ont été :

- Pour 13 fournisseurs, les systèmes d'enregistrement des heures réalisées par les travailleurs, et en particulier les heures supplémentaires, ont été jugés insuffisants.
- 7 fournisseurs n'étaient pas conformes aux exigences de prévention de l'accidentologie, incluant les maladies professionnelles (sujet nouveau dans certaines zones géographiques, qui nécessite une meilleure appropriation, avec le support d'Inter IKEA à ses fournisseurs), et un fournisseur n'était pas conforme à la réglementation de son pays en termes de risques graves pour la santé et la sécurité au travail.
- 3 cas de non-respect des procédures de recrutement responsable et de prévention du travail forcé ont été relevés.

Le process correctif décrit plus haut a été appliqué, imposant aux fournisseurs concernés d'identifier les causes des déviations, de mettre en place des plans d'actions correctifs dans un temps limité et de façon fiable et durable, à défaut il a été mis fin définitivement à la relation commerciale. Ainsi en FY23, Inter IKEA a mis fin à ses relations commerciales avec 7 fournisseurs.

V. Mécanisme d'alerte

IKEA France a mis en place dès 2014 un dispositif d'alerte professionnelle ouvert à tous les collaborateurs, qui a été présenté au comité social et économique central des entreprises lors de sa mise en place.

Ce mécanisme d'alerte a été revu pour tenir compte des dispositions de la loi Sapin 2 et de la loi sur le Devoir de Vigilance. Une description de ce mécanisme est mise à la disponibilité des collaborateurs par le biais de l'Intranet. Les collaborateurs bénéficient également dans les 6 mois de leur arrivée, puis tous les 2 ans, d'une formation relative au mécanisme d'alerte. Le dispositif d'alerte mis en place vise à encourager les salariés à faire part, s'ils en ont eu personnellement connaissance, de conduites ou de situations susceptibles d'entraîner une violation du Code de Conduite, qui promeut la santé et la sécurité au travail, les libertés fondamentales, le développement durable et la lutte anti-corruption.

Chaque collaborateur peut faire remonter une alerte via des voies internes, lesquelles sont constituées par le responsable direct, le responsable département, le responsable sécurité locale ou le responsable ressources humaines. Il peut également se servir de la « Ligne de Confiance » par téléphone ou via Internet, qui lui permet gratuitement de rapporter les problèmes professionnels rencontrés. Pour des raisons de confidentialité, le signalement est reçu par une société indépendante située aux Pays-Bas. Le signalement est communiqué au responsable de la ligne de confiance du Groupe Ingka, qui procède à une première analyse du problème soumis, puis transmet le dossier à un responsable Ressources humaines ou au responsable Risque en France.

Conformément à la loi Sapin 2, IKEA France a prévu dans son dispositif que les salariés ne font pas l'objet de sanctions, ni de mesures discriminatoires lorsqu'une alerte a été lancée de bonne foi.

De même l'entreprise a mis en œuvre tous les moyens pour assurer la protection des données personnelles et de la confidentialité des lanceurs d'alerte et des informations transmises dans ce cadre.

Ce mécanisme d'alerte professionnelle a été ouvert courant FY22 à toute partie prenante externe, comme les collaborateurs freelance, les fournisseurs, les contractants, et les candidats.

VI. Gouvernance et dispositif de suivi des mesures

Le Comité de Gouvernance, Risque & Conformité (Governance, Risk & Compliance Committee) est chargé du suivi du plan de vigilance, afin de s'assurer de son déploiement efficace sur la durée, dans un souci d'amélioration continue. Dans ce cadre, le comité se réunit à une fréquence de 3 fois par an, et s'assure de la mise à jour annuelle de la cartographie des risques et du plan de vigilance.

En particulier, cette mise à jour permet de suivre l'évolution des risques, ainsi que d'évaluer et de compléter régulièrement les mesures correctives mises en place dans le cadre du plan de vigilance.

Enfin, le Plan de Vigilance a fait l'objet d'une présentation aux Comités Sociaux et Economiques de MIF et de DSIF courant FY22 sur le Plan de Vigilance 2020-2021, ainsi que tout début FY24 sur le Plan de Vigilance 2022-2023.

Gouvernance IWAY

La gouvernance pour un sourcing responsable se décline en :

- Global IWAY Forum : supervise le développement et l'implémentation d'IWAY.
- IWAY Forums dans les pays : supervise l'implémentation au niveau du pays, avec les équipes Procurement, Business Risk & Compliance, Développement Durable, Opérations et Distribution.
- Category Area Management Forums : s'assure de la conformité des sous-traitants pour leur catégorie.
- IWAY Calibration Group : reporte au Global IWAY Forum et s'assure d'une approche cohérente dans l'implémentation et la vérification de la conformité au standard IWAY dans le Groupe Ingka.



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

IKEA HOLDING FRANCE S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023
IKEA HOLDING FRANCE S.A.S.
425, rue Henri Barbusse - 78370 Plaisir

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

IKEA HOLDING FRANCE S.A.S.

425, rue Henri Barbusse - 78370 Plaisir

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

À l'associé unique de la société IKEA HOLDING FRANCE S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IKEA HOLDING FRANCE S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 28 février 2024

KPMG SA

Nicolas Chy

Associé

IKEA HOLDING FRANCE

425 RUE HENRI BARBUSSE

78370 PLAISIR

Comptes au 31/08/2023



Sommaire:

BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF	5
COMPTE DE RESULTAT (partie 1)	6
COMPTE DE RESULTAT (partie 2)	7
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	8
Chapitre 1 - Présentation de la société et faits marquants de l'exercice	8
1.1. Présentation de la société	8
1.2. Faits marquants de la société	8
Chapitre 2 – Principes, règles et méthodes comptables	9
2.1. Règles générales.....	9
2.2. Immobilisations corporelles	9
2.3. Participations et créances rattachées à des participations	9
2.4. Créances et Dettes	9
2.5. Compte courant.....	9
2.6. Provisions.....	10
2.7. Intégration fiscale.....	10
2.8. Comptes consolidés	10
Chapitre 3 – Tableaux de l'annexe	11
3.1. Tableau des immobilisations.....	11
3.2. Détail des amortissements	12
3.3. Listes des filiales et participations	13
3.4. Etat des échéances des créances et dettes.....	14
3.5. Provisions inscrites au bilan.....	15
3.6. Charges à payer.....	16
3.7. Produits à recevoir.....	16
3.8. Charges constatées d'avance.....	17
3.9. Produits constatés d'avance	17
3.10. Charges et produits exceptionnels.....	17
3.11. Ventilation de l'IS	19
3.12. Crédit-bail.....	19
Chapitre 4 - Notes sur le bilan et le compte de résultat.....	20
4.1. Capitaux propres.....	20
4.4.1. Capital social	20

4.4.2.	Affectation du résultat.....	20
4.4.3.	Tableau de variation des capitaux propres.....	20
Chapitre 5 – Autres informations.....		21
5.1.	Informations sur les dirigeants.....	21
5.1.1	Rémunérations allouées aux dirigeants et aux membres des organes de direction ...	21
5.2.	Identité de la société mère consolidant les comptes de la société	21
5.3.	Engagements hors bilan	21
5.3.1	Soutien financier	21
5.3.2	Caution	21
5.4.	Evénements postérieurs à la clôture.....	22

BILAN ACTIF

Rubriques	Brut	Amortissement	Net 31/08/2023	Net 31/08/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances acomptes				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	56 788 471	15 979 947	40 808 524	40 869 458
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières	56 788 471	15 979 947	40 808 524	40 869 458
ACTIF IMMOBILISE	56 788 471	15 979 947	40 808 524	40 869 458
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres Créances	780 300 859	30 615 855	749 685 004	739 164 134
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des Créances	780 300 859	30 615 855	749 685 004	739 164 134
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	7 171		7 171	7 853
Total disponibilités et divers	7 171		7 171	7 853
ACTIF CIRCULANT	780 308 030	30 615 855	749 692 175	739 171 987
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	837 096 501	46 595 802	790 500 699	780 041 445

Rubriques		Net 31/08/2023	Net 31/08/2022
Situation nette			
Capital social ou individuel versé :	Dont	3 000 000	3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		213 386 647	201 127 669
Total situation nette		230 610 181	63 351 204
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		230 610 181	63 351 204
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Total dettes financières		524 678 476	661 585 572
Dettes d'exploitation			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Total dettes d'exploitation		35 212 042	54 609 962
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total dettes diverses			494 706
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance			
DETTES		559 890 518	716 690 240
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL		790 500 699	780 041 445

COMPTE DE RESULTAT (partie 1)

Rubriques	France	Export	Net 31/08/2023	Net 31/08/2022
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits			1	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			1	
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			109 292	106 453
Total charges externes			109 292	106 453
Impôts, taxes et assimilés				
Charges de personnel				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Total charges de personnel				
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			86 073	302 977
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Total dotations d'exploitation			86 073	302 977
Autres charges d'exploitation				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			195 365	409 430
RESULTAT D'EXPLOITATION			(195 363)	(409 430)

COMPTE DE RESULTAT (partie 2)

Rubriques	Net 31/08/2023	Net 31/08/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION	(195 363)	(409 430)
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations	221 147 327	214 359 792
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 902 238	2 914 713
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	234 049 565	217 274 505
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	10 586 969	636 032
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	10 586 969	636 032
RESULTAT FINANCIER	223 462 596	216 638 473
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	223 267 232	216 229 043
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	59 155	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	59 155	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	60 934	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	60 934	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 779)	
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	9 878 807	15 101 374
TOTAL DES PRODUITS	234 108 722	217 274 505
TOTAL DES CHARGES	20 722 075	16 146 836
BENEFICE ou PERTE	213 386 647	201 127 669

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Chapitre 1 - Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

1.1. Présentation de la société

IKEA Holding France, a pour objet social l'acquisition la détention et gestion de participations dans le capital de toutes sociétés françaises et étrangères.

La durée de l'exercice est de 12 mois et s'étend sur la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023 est de 790 500 699 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de : 213 386 647 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1.2. Faits marquants de la société

Néant.



Chapitre 2 – Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2023 ont été établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

2.3. Participations et créances rattachées à des participations

Les titres de participation ont été comptabilisés aux prix pour lesquels ils ont été acquis et sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité, appréciée filiale par filiale, est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'utilité tient compte de la quote-part des capitaux propres et des perspectives de rentabilité.

2.4. Créances et Dettes

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

2.5. Compte courant

Les comptes courants groupe débiteurs sont comptabilisés en autres créances

Les comptes courants groupe créditeurs sont comptabilisés en emprunts et dettes financières divers.

2.6. Provisions

Les risques et charges nettement identifiés à l'égard de tiers quant à leur objet, dont il est probable ou certain qu'ils provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ces tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci, entraînent la constitution de provisions.

2.7. Intégration fiscale

La société Ikea Holding France SAS est la tête de groupe de l'intégration fiscale.

Chaque société intégrée établit son résultat fiscal et calcule l'impôt sur les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale.

Lorsqu'il s'agit d'une charge, les sociétés comptabilisent leur impôt et la société Holding France procède au paiement de celui-ci.

Dans le cas d'une perte fiscale, le gain d'impôt est directement transféré à la Holding qui procède à la liquidation (hormis pour la Société FINVEST SAS qui enregistre elle-même son gain d'impôt) .

Le gains d'IS pour la société intégrante s'élève à 37 903 € pour cet exercice.

2.8. Comptes consolidés

Notre société IKEA Holding France SAS, société mère du groupe IKEA France, est exemptée de présenter des comptes consolidés du fait que ses résultats sont inclus dans ceux de la société INGKA Holding Europe BV.

Les comptes consolidés sont à la dispositions des actionnaires.



Chapitre 3 – Tableaux de l'annexe**3.1. Tableau des immobilisations**

Rubriques	Valeur Brute 01/09/2022	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute 31/08/2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencement des constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installation générales, agencés, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	56 849 404	1	60 934	56 788 471
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total des immobilisations financières	56 849 404	1	60 934	56 788 471
TOTAL GENERAL	56 849 404	1	60 934	56 788 471

3.2. Détail des amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions.				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles				
TOTAL GENERAL				

Amortissements dérogatoires	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							

3.3. Listes des filiales et participations

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur Comptables des titres détenus		Comptes courants	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Meubles IKEA France SAS	8 840 000	78 414 122	100,00	8 842 029	8 842 028	(392 176 742)	3 823 811 914	147 867 475	189 239 068
IKEA Développement SAS	7 700 000	168 328 625	100,00	16 127 307	16 127 307	307 998 880	72 541 010	10 260 349	
Distribution Services Ikea France SAS	15 641	13 930 759	100,00	30 460	30 460	1 046 807	147 457 571	4 309 309	3 819 352
Finpart	12 400 000	(12 712 878)	99,99	15 856 221	0	320 536	0	(21 450)	
SCI Strasbourg	15 200	45	99,90	15 230	15 230	6 251 633	2 555 865	1 705 006	1 618 196
SCI Lorraine la Maxe	15 200	45	99,90	15 230	15 230	2 711 112	4 232 730	3 472 909	3 478 807
SCI Moselle la Maxe	15 200	45	99,90	15 230	15 230	6 941 712	2 187 545	1 242 197	1 148 107
SCI St Herblain Atlantis	15 200	45	99,90	15 230	15 230	3 229 516	5 271 447	3 867 022	3 324 686
SCI Toulon	15 200	45	99,90	15 230	15 230	8 288 167	4 196 157	2 530 096	2 507 012
SCI Marseille la Ravelle	15 200	45	99,90	15 230	15 230	19 295 352	3 013 723	(593 521)	
SAS Finvest	37 000	(30 345 739)	99,90	36 900	0	30 826 401	0	(531 454)	
SCI Velizy Petit Clamart	15 200	0	99,90	15 185	15 185	(14 760)	0	(251)	
SCI Val Breon	15 200	0	99,90	15 185	15 185	9 704 474	2 203 532	611 148	610 464
SAS Actionvest	7 823 388	391 170	100,00	15 224 868	15 138 042	43 350 682	903 130	(4 106 872)	1 836 077
SCI Le Morellon	152 400	49	90,01	137 219	137 219	1 766 511	6 004 349	4 094 158	3 557 640
SCI Roques	152 400	49	90,01	137 219	137 219	4 093 951	5 006 199	3 712 471	3 146 906
SCI Villiers	152 400	49	90,01	137 219	137 219	9 796 802	6 361 386	3 742 704	3 616 924
SCI Franconville St Marc	152 400	49	90	137 204	137 204	(1 738 198)	6 815 414	3 819 476	3 234 268
SCI Sainte Sophie	1 524	(124 213)	1	15	15	7 061 137	920 130	(433 309)	
SCI le Lac	15 200	45	0.10	15	15	13 476 832	5 327 602	2 870 471	2 804
SCI Plaisir	15 200	45	0.10	15	15	13 159 224	4 809 983	2 704 325	2 685
SCI Paris Nord II	15 200	45	0.10	15	15	20 759 222	6 155 319	2 541 410	2 894
SCI Grand But	15 200	45	0.10	15	15	5 654 987	3 187 890	1 418 380	1 437

3.4. Etat des échéances des créances et dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Total actif immobilisé			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	780 300 859	780 300 859	
Débiteurs divers			
Total actif circulant	780 300 859	780 300 859	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	780 300 859	780 300 859	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + d'un an				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 239 313	1 239 313		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	33 972 729	33 972 729		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	524 678 476	524 678 476		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	559 890 518	559 890 518		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés				

3.5. Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions	Montant 01/09/2022	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant 31/08/2023
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
Total des provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges						
Total des provisions pour risques et charges						
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation	15 979 946	1				15 979 947
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations	30 529 782	86 073				30 615 855
Total des provisions pour dépréciation	46 509 728	86 074				46 595 802
TOTAL GENERAL	46 509 728	86 074				46 595 802

3.6. Charges à payer

Nature des charges	31/08/2023	31/08/2022
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 238	13 373
Dettes fiscales et sociales		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total dettes d'exploitation	21 238	13 373
TOTAL GENERAL	21 238	13 373

3.7. Produits à recevoir

Produits à recevoir	31/08/2023	31/08/2022
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Total créances		
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Autres		
Total autres		
TOTAL GENERAL		

3.8. Charges constatées d'avance

Nature des charges	31/08/2023	31/08/2022
TOTAL GENERAL		

3.9. Produits constatés d'avance

Nature des produits	31/08/2023	31/08/2022
TOTAL GENERAL		

3.10. Charges et produits exceptionnels

Nature des charges Exceptionnelles	31/08/2023	31/08/2022
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion :		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales		
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges sur exercices antérieurs		
VNC Immobilisations incorporelles		
VNC Immobilisations corporelles		
VNC Immobilisations financières	60 934	
VNC Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total valeur comptable des éléments d'actifs cédés	60 934	
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
Total autres charges exceptionnelles		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
TOTAL GENERAL	60 934	

Nature des produits exceptionnels	31/08/2023	31/08/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Total produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits sur exercices antérieurs		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total produits des cessions d'éléments d'actif		
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers	59 155	
Total autres produits exceptionnels	59 155	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL GENERAL	59 155	

3.11. Ventilation de l'IS

	Résultat avant Impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	223 267 232	9 878 807	213 388 426
Résultat exceptionnel à court terme	(1 779)		(1 779)
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
Résultat comptable	223 265 453	9 878 807	213 386 647

3.12. Crédit-bail

Néant

Chapitre 4 - Notes sur le bilan et le compte de résultat

4.1. Capitaux propres

4.4.1. Capital social

Le capital social se compose de 200 000 actions d'une valeur nominale de 15 euros.

4.4.2. Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 24/02/2023.

A noter que le Report à nouveau inclus un acompte sur dividendes de 155 000 000 euros.

Origines	Montant
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice précédent	(144 475 621)
Résultat de l'exercice précédent	201 127 669
Prélèvement sur les réserves	
TOTAL	56 652 048
Affectations	
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	46 127 669
Autres répartitions	
Report à nouveau	10 524 378
TOTAL REPARTITIONS	56 652 048

4.4.3. Tableau de variation des capitaux propres

L'intégralité du résultat FY22 a été distribué pour un montant total de 201 127 669 € (dont 155 000 000 € par voie d'acomptes de dividendes).

Capitaux propres	01/09/2022	Augmentation	Diminution	31/08/2023
Capital social	3 000 000			3 000 000
Prime				
Réserves légales	304 898			304 898
Réserves réglementés	3 394 258			3 394 258
Report à nouveau	(144 475 621)	155 000 000		10 524 378
Résultat de l'exercice	201 127 669	213 386 647	201 127 669	213 386 647
TOTAL GENERAL	63 351 204	368 386 647	201 127 669	230 610 181

Chapitre 5 – Autres informations

5.1. Informations sur les dirigeants

5.1.1 Rémunérations allouées aux dirigeants et aux membres des organes de direction

Aucune information n'est communiquée dans la mesure où cela reviendrait à donner une information individuelle.

5.2. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Les comptes de la société sont intégrés globalement dans ceux de :

Dénomination sociale : INGKA HOLDING EUROPE BV

Forme : BV

Adresse du siège social : Bargelaan 20, 2333CT LEIDEN, PAYS-BAS

5.3. Engagements hors bilan

5.3.1 Soutien financier

Notre société apporte son soutien financier aux sociétés suivantes :

- FINPART SAS
- FINVEST SAS
- ACTIONVEST SAS
- IKEA Trading Services France SAS
- IKEA Développement SAS
- NORDEX VIII
- SCI du Lac
- SCI Le Morellon
- SCI Paris Nord
- SCI Le Grand But
- SCI Lorraine la Maxe
- SCI Marseille La Ravelle
- SCI Plaisir
- SCI Roques
- SCI Saint Herblain
- SCI Strasbourg Cronembourg
- SCI Toulon La Valette
- SCI Val Breon
- SCI Villiers Armoiries

5.3.2 Caution

La société souscrit une caution à première demande auprès d'une banque pour des baux à hauteur de 5 725 k€.



5.4. Événements postérieurs à la clôture

Néant

